

**ORGANISME DE MISE EN ŒUVRE
DU MILLENNIUM CHALLENGE
ACCOUNT- TOGO (OMCA-TOGO)**

**PLAN D'INTEGRATION DU
GENRE ET DE L'INCLUSION
SOCIALE (PIGIS)**

PROGRAMME THRESHOLD DU TOGO

JUIN 2022



**MILLENNIUM
CHALLENGE CORPORATION**
UNITED STATES OF AMERICA

(a) Information du Document

Intitulé	Informations
Référence du Document	Plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS)
Responsable du Document	AGBO Yawo
Début d'élaboration	Août 2021
Date de présentation du plan d'élaboration au Staff OMCA-Togo	Octobre 2021
Validation du process plan de finalisation avec la DG et les homologues de MCC	11 mai 2022
Revue du PIGIS	Mai 2022
Séance de travail avec les parties prenantes et les autres Directeurs de l'OMCA Togo	18 au 27 mai 2022
Réunion de concertation avec parties prenantes	31 mai 2022
Revue du PIGIS par les homologues de MCC	1,2 et 3 juin 2022
Intégration des observations des Homologies de MCC	3 au 7 juin
Acceptation des homologues MCC pour soumission à la revue technique de MCC	10 juin 2022
Date d'envoi à MCC	13/06/2022
Dernière date de sauvegarde	28 juin 2022 à 9h 02
Nom du Fichier	OMCA-Togo_PIGIS_VF

(b) Historique du document

Version	Date d'envoi	Modifications
<i>Initiale</i>	25/10/2021	<i>Mai-juin 2022</i>
<i>Version revue avec les homologues de MCC</i>	08/06/2022	10/06/2022
Version revue par l'équipe technique	22/06/2022	23/06/2022
Version finale envoyée pour l'ANO	28/06/2022	

(c) ©Approbation du document

Fonction à OMCA-TOGO	Nom et prénom	Signature	Date
Directeur Général	BOUGONOU N'gname Jeanne	Y	28/06/2022

Directeur du Genre et de l'Inclusion sociale	AGBO Yawo	Y	28/06/2022
Directeur de la Performance Environnementale et Sociale	BANKATI Bolagbédé	<i>congé</i>	
Directeur projet TIC	BOUYO Piyabélan	Y	28/06/2022
Directeur LRAP	TOBI Kossigan	Y	28/06/2022
Directeur passation des Marches -	AMETEPE Etsè	Y	28/06/2022
Chargé de communication, et collaboration avec les parties prenantes	DJAYOURI Noulo-Kmey Cathérine	<i>Congé</i>	
Directeur Suivi-Evaluation et Analyse Economique	LOUKA Masséti	<i>congé</i>	
Directeur Administratif et Financier	AMADOU Mamoudou	Y	28/06/2022

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	5
ACRONYMES	6
RESUME EXECUTIF	8
1. INTRODUCTION.....	9
1.1 L'INTEGRATION DU GENRE ET L'INCLUSION SOCIALE, UN DEFI MAJEUR DU PROGRAMME THRESHOLD	9
1.2 METHODOLOGIE DE L'ELABORATION DU PIGIS ET PROCESSUS CONSULTATIFS	10
2. PREMIERE PARTIE : ANALYSE DU CONTEXTE GENRE ET INCLUSION SOCIALE.....	10
2.1. APERÇU GENERAL SUR LA SITUATION DE GENRE AU TOGO	11
2.2. L'INCLUSION ET L'AUTONOMIE FINANCIERE DES FEMMES	12
2.3. LE COVID-19 ET LES VBG	13
2.4. L'ANALYSE DU GIS DANS LA REFORME FONCIERE AU TOGO	14
2.4.1. <i>Cadre juridique sur l'égalité des sexes dans l'accès à la terre.....</i>	<i>14</i>
2.4.2 <i>Différences entre les sexes dans l'accès à la terre et aux actifs et les impacts sur les commerces, moyens de subsistance</i>	<i>16</i>
2.4.3 <i>Différences régionales dans l'accès à la terre et aux actifs :</i>	<i>19</i>
2.5. L'ANALYSE DU GIS DANS LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU TOGO.....	20
2.5.1 <i>Accès à Internet et couverture réseau au Togo</i>	<i>20</i>
2.5.2 <i>Les principales raisons pour l'utilisation des TIC (information, finance).....</i>	<i>22</i>
2.5.3 <i>L'entrepreneuriat féminin et l'accès au TIC</i>	<i>22</i>
2.5.4 <i>La représentation des femmes dans le secteur TIC.....</i>	<i>24</i>
3. DEUXIEME PARTIE : PLAN D'ACTION GENRE ET INTEGRATION SOCIALE (GIS)	25
4. TROISIEME PARTIE : PARAMÈTRES DE MISE EN ŒUVRE SELON LES DIRECTIVES MCC	52
4.1 LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	52
4.2 SUIVI ET EVALUATION	52
4.3 COMMUNICATION	53
4.4 AMELIORATION DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE L'OMCA TOGO ET DES PARTIES PRENANTES SUR LE GIS.....	54
4.5 CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES	55
4.5.1 <i>Les parties prenantes publiques :</i>	<i>55</i>
4.5.2 <i>Les parties prenantes de la société civile et communautaires</i>	<i>56</i>
4.6 BUDGET.....	56
4.7 REVISION ET MISE A JOUR DU PLAN GIS.....	57
4.8 ÉVALUATION DES RISQUES LIES A L'INTEGRATION DU GIS DANS LES PROJETS TIC ET LRAP.....	57

Liste des Tableaux

Tableau 1: Indicateurs du développement humain et de l'éducation pour le Togo, les PMA et l'ASS par sexe(Principales caractéristiques foncières au Togo par sexe).....	16
Tableau 2:Taille moyenne des exploitations agricoles par région	19
Tableau 3:Indicateurs d'accès aux TIC au Togo par sexe	21
Tableau 4: : Matrice des actions d'amélioration des capacités institutionnelles de L'OMCA-Togo et des celles des parties prenantes	27
Tableau 5 : PIGIS du projet de réforme foncière pour accélérer la productivité agricole (LRAP) ...	30
Tableau 6: PIGIS DU PROJET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)	36
Tableau 7: Répartition de la population résidente selon le groupe d'âges et le sexe.....	60
Tableau 8: Population en situation de pauvreté multidimensionnelle par ethnie.....	61
Tableau 9: Indicateurs du développement humain et de l'éducation pour le Togo, les PMA et l'ASS par sexe	61
Tableau 10: Indicateurs du développement humain et de l'éducation pour le Togo, les PMA et l'ASS par sexe	62
Tableau 11: Principaux indicateurs du Rapport sur le développement humain pour le Togo, les PMA et l'ASS	62
Tableau 12:Caractéristiques foncières rurales selon le sexe	63

ACRONYMES

Sigles	Définition
AFD	Agence Française de Développement
ANADEB	Agence Nationale de Développement à la Base
ANCY	Agence Nationale de la Cybersécurité
ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
ANPE	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi
ANPGF	Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
AT	Assistance Technique
ATD	Agence Togo Digitale
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BM	Banque Mondiale
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNEJ	Coalition Nationale pour l'Emploi des Jeunes
CNP	Conseil National du Patronat
CoGef	Commission de Gestion foncière
CPF	Code de la Personne et des Familles
CPR	Cadre Politique de Réinstallation
CPRP	Cadre Politique de Réinstallation des Personnes
DGPF	Direction Générale de la Promotion de la Femme
DGSCN	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DOSI	Délégation à l'Organisation du Secteur Informel
DPM	Direction de la Passation des Marchés à l'OMCA-Togo
EIES	Evaluation d'impact environnemental et social
ENT	Environnement Numérique du Travail
ESP	Performance Environnementale et Sociale
FAEJ	Fonds d'Appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes
FNFI	Fonds National de la Finance Inclusive
FONGTO	Faitière des ONG du Togo
FSU	Fonds de Service Universel
FTD	Fonds de Transformation Digitale
GII	Indice d'Inégalité de Genre
GIS	Genre et Inclusion Sociale
GSI	Gender and Social Inclusion
GVA	Groupe Vivendi Africa
HAAC	Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication
IDG	Indice de Genre et Développement
IE	Institution Entity/Entité de mise en œuvre
IFPRI	Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires
IIG	Indice d'Inégalité de Genre
INSEED	Institut National de la Statistique et des Etudes Economique et Démographique
IXP	Point d'Échange Internet
LAN	Local Area Network
LRAP	Projet de Réforme Foncière pour la Productivité Agricole
MAEDR	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural

MASPPFA	Ministère de l'Action Sociale de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation
MATDDT	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires
MCA	Millennium Challenge Account-Togo
MCC	Millennium Challenge Corporation
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENTD	Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale
MUHRF	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMCA-Togo	Organisme de Mise en œuvre du Millennium Challenge Account-Togo
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OTR	Office Togolais des Recettes
PAM	Programme Mondial Alimentaire
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PCEPP	Plan de Communication et d'Engagement des parties prenantes
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIGIS	Plan d'intégration Genre et Inclusion Sociale
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PND	Plan Nation de Développement
PNEEG	Politique Nationale d'Équité et d'Égalité de Genre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROVONAT	Programme de Volontariat National
QUIBB	Questionnaire des Indicateurs Unifiés du Bien-être
RDH	Rapport de Développement Humain
RGPH S&E	Recensement Général de Population et de l'Habitat Suivi-Évaluation
SCAPE	Stratégie de la Croissance et de Promotion de l'Emploi
SEAE	Suivi-Évaluation et Analyse Économique
SFI	Société Financière Internationale
SGES	Système de Gestion Environnementale et Sociale
SIN	Société d'investissement Numérique
SNEEG	Stratégie Nationale d'Équité et d'Égalité de Genre
SVGF	Section Villageoise de Gestion Foncière
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UFG	Unité Focale sur le Genre
UONGTO	Union des ONG du Togo
VBG	Violence Basée sur le genre
WBC	Women Business and the Law
WEAI	INDICE D'AUTONOMISATION DES FEMMES DANS L'AGRICULTURE
ZAAP	Zone d'Aménagement Agricole Planifiée

Résumé exécutif

Le plan d'intégration du genre et de l'inclusion sociale est un outil clé pour assurer la conformité aux exigences du genre et de l'inclusion sociale de MCC dans le programme Threshold du Togo ; composé du projet de Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) et du projet de Réforme Foncière pour l'Accroissement de la Productivité Agricole (LRAP).

Le processus d'élaboration de ce plan est exigeant en termes de concertation des acteurs et bénéficiaires, et passe par l'analyse situationnelle du genre et de l'inclusion sociale, avec un relief sur les projets TIC et LRAP d'une part et l'identification et la planification des actions GIS à prendre en compte dans la mise en œuvre desdits projets d'autre part.

Des résultats de l'analyse situationnelle du genre et de l'inclusion sociale au niveau national on relève ce qui suit :

- *L'indice de développement humain (IDH) augmente mais reste inférieurs autres pays les moins avancés et aux autres pays d'Afrique Subsaharienne.*
- *Le taux de pauvreté recule, mais les progrès sont inégaux selon les régions et pour les des ménages dirigés par des femmes.*
- *Des ethnies telles que Akposso/Akébou et Ana-lfe connaissent une pauvreté plus élevée par rapport autres groupes ethniques*
- *Les disparités régionales dans l'accès aux infrastructures et aux services de base sont un obstacle majeur à la réduction de la pauvreté.*
- *Des progrès évidents existent dans certains enjeux genre (santé, éducation des filles) mais des écarts persistent dans l'accès aux opportunités économiques, l'entrepreneuriat féminin le surcharge du travail pour des femmes pour les tâches domestiques et l'autonomie de décider d'utiliser ses revenus par les femmes*
- *Le COVID a plus affecté la sécurité alimentaire des ménages ruraux et les femmes qui travaillent dans le petit commerce.*

Quant aux TIC, on note :

- *Les taux d'utilisation des TIC au Togo augmentent mais il y a des écarts entre les sexes pour l'utilisation de l'Internet surtout dans les milieux urbains (17% F et 26% H) et la possession d'un téléphone portable (79% F et 90% H)*
- *Des recherches (WEAI) montrent que les femmes devaient demander l'autorisation d'utiliser un appareil TIC dans 24 % des ménages par rapport aux 8 % pour les hommes.*
- *8,6% de la population rurale ont accès à Internet à domicile contre 49,2% pour ceux vivant en milieu urbain*
- *L'analphabétisme et le manque de programme de formation pour améliorer les compétences numériques est l'obstacle clé dans les zones rurales et pour les femmes.*
- *Très peu de femmes étudie et travaille dans le secteur TIC ;*
- *Le manque de réseau électrique est un facteur limitant à l'utilisation des téléphones et de l'internet dans certains milieux ruraux*
- *La digitalisation de l'agriculture à travers un système de profilage et d'identification des agriculteurs dans une base de données peut permettre un accès à de meilleurs services agricoles.*

L'analyse du secteur de la réforme foncière révèle que :

- *Le Code foncier togolais a amélioré le cadre légal pour les droits fonciers des femmes mais l'exercice /mise en œuvre de ces innovations reste un défi pour la plupart des togolaises.*
- *Il est difficile de trouver des informations sur l'accès à la terre par sexe ;*
- *Les petits producteur(trice)s sont essentiels à la production alimentaire, mais seul 21,7% de ce groupe, dont 51% des femmes, possèdent et peuvent contrôler des terres.*
- *Au sein des ménages, les femmes ont l'accès aux terres de leur maris, mais ont moins de contrôle sur ces terres (WEAI) ; donc ne peuvent pas prendre des initiatives personnelles pour exploiter ces terres.*
- *Les togolaises chefs de ménage ruraux possèdent en moyenne moins des parcelles et des parcelles plus petites.*
- *Des différences régionales existent dans la superficie moyenne de terre agricole et l'écart dans la taille moyen entre les sexes.*
- *Les femmes sont sous-représentées dans les administrations locales où des décisions foncières sont formulées.*

Au regard de ces résultats et vu les objectifs du projet TIC et ceux du projet LRAP, des actions pertinentes ont été proposées afin de prendre en compte la dimension genre et l'inclusion sociale dans leur mise en œuvre. En outre, il est important de remarquer que le renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués dans lesdits projets sur le genre et l'inclusion est un facteur de succès du Threshold. Des actions pertinentes ont été donc planifiées à ce sujet.

Par ailleurs, les procédures administratives et financières, les passations de marché, la communication, la gestion de l'environnement et sociale, et le suivi -évaluation constituent des aspects importants dans lesquels les actions d'intégration du GIS ont été proposées.

1. Introduction

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont au cœur de la vision de l'Agenda 2030 qui vise à réaliser une croissance inclusive et durable à travers le monde. Il est désormais largement admis, sur la base de données solides, que la pleine participation des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes à la vie politique, sociale, économique et culturelle d'un pays est une voie directe vers l'élimination de la pauvreté et le développement durable et inclusif.

1.1 L'intégration du genre et l'inclusion sociale, un défi majeur du Programme Threshold

L'égalité des chances pour toutes les couches de la population constitue l'un des engagements forts et un pilier fondamental de l'Accord de don du programme Threshold conclu le 14 février 2019 entre le Gouvernement togolais et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, agissant par le biais de la Millennium Challenge Corporation (MCC). Le mandat de la MCC dans le cadre du Millenium Challenge Account (MCA), consiste à fournir une « **assistance de manière à promouvoir la croissance économique et l'élimination de l'extrême pauvreté** », en utilisant l'analyse sociale pour garantir l'inclusion des pauvres et des autres groupes défavorisés¹.

Selon la politique genre et inclusion sociale de MCC, tout pays admissible pour un SEUIL, le MCA est tenu avant tout d'intégrer le genre dans le développement, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme. Il incombe essentiellement en fin de compte à ce pays de mettre en œuvre le SEUIL y compris toutes ses composantes qui ont été conçues pour remédier aux inégalités entre les genres qui limitent les opportunités de participation à des projets ou d'en bénéficier pour des hommes ou pour des femmes. Le Plan d'intégration du genre et l'inclusion sociale (PIGIS) est le principal outil permettant au MCA de gérer ses engagements en matière d'inclusion sociale et d'intégration de la dimension de genre vis-à-vis de MCC, et, à ce titre, son approbation par la MCC constitue une étape importante et une exigence globale.

Le PIGIS s'aligne sur les stratégies et les politiques nationales et internationales applicables en matière de l'égalité de genre et les objectifs de la politique genre de la MCC qui vise à ce que (i) les inégalités sociales ne limitent pas la participation des femmes et des groupes défavorisés, mais plutôt à ce que (ii) les opportunités économiques pour les femmes et les hommes de différents groupes d'âge et catégories sociales soient optimisées et que (iii) les éventuels impacts négatifs soient maîtrisés et atténués.

Le présent PIGIS sera donc le document de base qui renseignera sur les aspects d'inégalité de genre et d'inclusion sociale de la phase de développement jusqu'à l'évaluation finale du Threshold. Toutes les parties prenantes auront la responsabilité de mesurer et documenter les résultats intégrés dans le plan de suivi-évaluation des deux projets TIC et LRAP. Cette imputabilité est renforcée par l'identification des responsabilités de toutes les équipes et partenaires engagés dans la mise en œuvre du SEUIL. La formation du staff OMCA-Togo et des parties prenantes prévue dans le plan permettra d'assurer l'atteinte des résultats escomptés et sera faite et supervisée par l'équipe GIS OMCA-Togo avec l'appui des homologues GIS du MCC.

¹ Exigences opérationnelles et étapes de la MCC pour l'inclusion sociale et l'intégration du genre

1.2 Méthodologie de l'élaboration du PIGIS et processus consultatifs

La méthodologie utilisée pour développer le PIGIS est consultative, participative, interactive et s'inscrit dans une perspective itérative. L'élaboration du PIGIS a commencé par la tenue de séances de travail entre les équipes genre de l'OMCA-Togo et de MCC, pour disposer des outils de travail notamment la politique genre de MCC, le guide du PIGIS, les exigences opérationnelles et les étapes de la MCC pour l'inclusion sociale et l'intégration du genre, puis cadrer la méthodologie et le contenu du PIGIS. Ensuite, une revue de la documentation relative au genre et à l'inclusion sociale a été faite et analysée. Cette revue documentaire a permis à l'équipe de rédaction de sculpter plusieurs documents de politiques et stratégies de développement tant au niveau national qu'international, aussi des rapports d'étude dont l'étude sur les contraintes à la croissance économique effectuée depuis la phase de préparation du Threshold (MCC/MCA, 2017), en plus de la revue de littérature externe au programme, qui apportent des informations sur le genre. Les documents de relatifs au genre de la MCC et du gouvernement du Togo ont aussi été consultés. En outre, la direction GIS s'est inspirée des exemples des plans d'intégration du genre et de l'inclusion sociale réalisés pour d'autres programmes Threshold et compacts des pays africains afin de capitaliser leurs expériences. De plus, plusieurs séances de travail individuelles et en groupe avec les autres directeurs de l'OMCA-Togo et de MCC ont permis d'avoir une compréhension commune sur le canevas du PIGIS Togo et d'élaborer un plan de processus.

Au cours de l'élaboration, des discussions bilatérales avec Madame le Directeur Général et avec les autres Directeurs de L'OMCA-Togo selon les besoins, d'une part, les réunions hebdomadaires avec l'équipe de MCC d'autres parts, ont permis d'orienter les réflexions et de ressortir les actions pertinentes retenues dans le PIGIS.

Par ailleurs, des rencontres sont tenues régulièrement avec les personnes de contact désignées par les ministères sectoriels, des structures étatiques, la société civile, les ONG ainsi que les partenaires techniques et financiers de la coopération internationale et du secteur privé qui interviennent dans le domaine du genre et de l'inclusion sociale, afin de compléter et pourvoir aux différentes informations manquantes. Cette étape a permis aux parties prenantes d'avoir une bonne compréhension des exigences du PIGIS, d'une part et a facilité l'établissement d'une base de collaboration avec d'autres acteurs d'autres part.

Conformément aux directives du MCC, chaque année, le PIGIS sera réexaminé avec l'ensemble des parties prenantes et éventuellement révisé en temps opportun. Dans ce sens, le PIGIS approuvé est un document public évolutif, partagé sur le site Internet de l'Entité OMCA-Togo. La référence au PIGIS sera intégrée dans les termes de référence et les contrats des consultant(e)s et prestataires de services, en précisant les mesures ou actions à entreprendre dans le cadre de leurs contrats particuliers. Le présent document PIGIS est structuré en trois grandes parties :

- **Première partie** : L'analyse du contexte genre et de l'inclusion sociales du programme seuil de Togo
- **Deuxième partie** : Le plan d'action
- **Troisième partie** : Les paramètres de mise en œuvre.

2. PREMIERE PARTIE : ANALYSE DU CONTEXTE GENRE ET INCLUSION SOCIALE

Dans le cadre de l'accord de don du programme THRESHOLD, sauf disposition contraire de la MCC, le Gouvernement s'engage à faire en sorte que les activités entreprises, financées ou autrement soutenues en totalité ou en partie (directement ou indirectement) par les fonds du Don soient conformes à la Politique Genre de la MCC et aux Lignes directrices de la MCC sur l'intégration du genre.²

L'objectif de cette partie est d'analyser les enjeux qui justifient la prise en compte de la dimension genre et inclusion sociale dans les deux projets du programme Threshold du Togo.

2.1. Aperçu général sur la situation de genre au Togo

L'égalité de droit entre l'homme et la femme est érigée en principe dans la Constitution du Togo³. Elle se réalise progressivement à travers diverses actions combinant le renforcement du cadre juridique et institutionnel et la mise en œuvre de stratégies variées visant la réduction des inégalités de genre et l'autonomisation des femmes à tous les niveaux. La Politique Nationale d'Equité et d'Egalité (PNEEG) est adoptée en 2011 et révisée en 2019 dans le but de renforcer l'intégration du genre dans le pilotage du développement.

Le Togo a modernisé ces dernières années plusieurs de ces textes de lois et pris plusieurs initiatives pour la promotion de l'égalité genre dans le pays. Les avancées vont de l'adoption d'un nouveau code pénal plus égalitaire (Journal Officiel, 2015), d'un code nouveau foncier balayant l'ambivalence des textes coutumiers et modernes qui pénalisaient les femmes, d'une feuille de route du gouvernement du TOGO 2025 qui démontre clairement la volonté des autorités togolaises à satisfaire les besoins pratiques et stratégiques des populations vulnérables. En effet, cette feuille de route⁴, avec une vision claire à savoir : **“Un Togo en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable**, est déclinée en 3 axes stratégiques chacun avec ses ambitions en termes d'objectifs :

Axe stratégique 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix dont les ambitions sont les suivantes

- Offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous ;
- Offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail ;
- Assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous.

Axe stratégique 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie, dont les ambitions sont les suivantes

- Faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois ;
- Affirmer la place du pays en tant que hub logistique et de services ;
- Créer de véritables industries extractives et transformatrices.

Axe stratégique 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures, dont les ambitions sont les suivantes :

- Faire du Togo une référence régionale dans le digital ;
- Renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs ;
- Solidifier les structures de l'État et stabiliser ses comptes publics ;
- Mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays.

² Programme Threshold (seuil) de la MCC

³ Article 11

⁴ Feuille de route du gouvernement du TOGO, 2025

De ces 3 axes et les 10 ambitions, sont prévus 36 projets et 06 réformes prioritaires démontrant un engagement des autorités togolaises de mettre au centre du développement les besoins pratiques et stratégiques de toute la population, y compris celles qui sont dans l'extrême vulnérabilité.

Malgré cette volonté politique manifeste, des défis restent à relever sur plusieurs plans. Au Togo, les inégalités de genre dont les causes profondes sont les normes et croyances traditionnelles soutenues par un rapport de pouvoir inégal entre les sexes masculin et féminin, demeurent encore persistantes. Dans tous les domaines de la vie (politique, économique, social et culturel), les violences basées sur le genre (VBG) sont malheureusement flagrantes et ceci, particulièrement en défaveur des femmes.

De manière générale, l'application des textes et lois constitue un défi majeur pour rendre réelle la volonté politique en faveur de l'égalité de genre et de l'inclusion.

2.2. L'inclusion et l'autonomie financière des femmes

La stratégie nationale d'inclusion financière du Togo vise à relever les défis notamment au regard des disparités régionales en matière d'accès aux services financiers. Cela contribuera à atteindre les objectifs assignés à la feuille de route gouvernementale qui fait de l'inclusion financière, un des axes majeurs de sa mise en œuvre.

Malgré ces efforts des parties prenantes, l'accès au crédit comme facteur prioritaire de production reste un défi pour les femmes.

Au-delà de cette difficulté relative à l'accès au financement, le contrôle des revenus par les femmes est un autre défi. Selon le bulletin ODD d'Afrobarometer⁵, 2021 au sein des ménages, pour décider de la gestion des revenus gagnés en travaillant, en faisant des affaires, en faisant du commerce, ou en faisant d'autres activités économiques, 43% d'hommes et 47% de femmes décident avec leurs conjoints, tandis que 45% d'hommes contre 32% déclarent décider seuls.

Par ailleurs, les défenseurs de l'égalité entre les sexes estiment que les femmes chefs d'entreprises doivent être habilitées à aller au-delà des petites et microentreprises et à obtenir l'accès au financement nécessaire pour créer des entreprises de moyenne et grande échelle. Un financement d'une telle ampleur entraînerait de profonds changements, et donnerait aux femmes les moyens d'intégrer des chaînes de valeurs productives, d'améliorer leurs perspectives d'embauche, d'utiliser des technologies efficaces et d'étendre leurs activités au-delà de leurs frontières.⁶

Le rapport sur l'écart entre les sexes du Forum Economique Mondial (WEF) classe le Togo 105 sur 106 sur un indice qui mesure l'accès des femmes aux opportunités économiques, le niveau d'instruction, la santé et la survie et l'autonomisation politique.⁷ Une analyse des données sous-jacentes à ces indices comparatifs révèle que le Togo fait progresser l'égalité des sexes dans certains domaines clés. Comme le montre le tableau N°11, en annexe, le Togo a un taux de mortalité maternelle inférieur à celui des autres pays de la région. L'écart entre la participation des hommes et des femmes au marché du travail est étroit au Togo

⁵ Bulletin ODD d'Afrobarometer Regards citoyens sur la performance pays Les résultats d'enquêtes présentent les avis des citoyens portant sur 12 des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, comparables aux indicateurs officiels de suivi des progrès

⁶ [Accès des femmes au crédit : aller au-delà du micro financement | AfriqueRenouveau \(un.org\)](https://www.africarenouveau.org/)

⁷ Forum économique mondial. 2021. *Global Gender Gap Report 2021*. Genève.

avec une différence de seulement 2,6 points de pourcentage, et le taux de participation des femmes est plus élevé que dans les autres PMA.⁸

Par ailleurs, les statistiques s'accordent sur la place importante que les femmes occupent dans les divers secteurs de l'économie où elles sont présentes non seulement en grand nombre mais surtout sont reconnues pour leur dynamisme et leur capacité à entreprendre. Cependant, certains écarts importants entre les sexes persistent dans l'accès des femmes aux opportunités économiques. L'enquête QUIBB de 2015 révèle que les femmes constituent 53,7% des actifs contre 46,3% pour les hommes, sont majoritaires dans le secteur informel (54%) surtout dans le commerce et les services et représentent 53,46% de la population active du secteur agricole.

Les entreprises féminines sont confrontées davantage à de contraintes pour accéder au crédit, ce qui limite leur croissance.⁹ Les normes sociales confient aux femmes davantage de responsabilités pour la garde des enfants, les soins aux personnes âgées et les tâches domestiques. Ces responsabilités limitent leur accès à des opportunités plus sûres et mieux rémunérées.¹⁰ Le revenu national brut moyen par habitant des femmes togolaises est de 1 220 dollars US contre 1 989 dollars pour les hommes.¹¹ Les femmes ne représentent que 36,3 % de l'ensemble des salariés du secteur privé et seulement 30 % des cadres supérieurs.¹² La fonction publique togolaise est composée à 80% d'hommes.¹³ En termes d'autonomisation politique, seuls 16,5 % des parlementaires sont des femmes contre 24 % pour l'ASS et 22,8 % pour les PMA.¹⁴

Les femmes sont également confrontées à des limitations dans leur participation aux décisions au niveau du ménage. Une étude de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) a montré que les femmes sont insuffisamment autonomes par rapport aux hommes sur des facteurs tels que le contrôle des actifs, la participation aux décisions relatives aux actifs, le contrôle de l'utilisation des revenus et la prise de parole en public. De plus, les femmes sont plus susceptibles d'avoir des charges de travail excessives que les hommes. Les femmes sont les moins autonomisées dans la région Centrale où l'écart en termes de niveau d'autonomisation entre les hommes et les femmes est le plus important.¹⁵

2.3. Le Covid-19 et les VBG

Comme dans d'autres pays, les impacts sociaux et économiques négatifs du COVID-19 au Togo ont aggravé les inégalités sociales et les inégalités entre les sexes. Les femmes représentent 59% des travailleurs informels du Togo qui dépendent d'un salaire journalier dans les services et le commerce avec peu d'emplois et de protections sociales. Les confinements dus au Covid-19 ont rendu les moyens de subsistance de ces travailleurs encore plus précaires.¹⁶ Les dépenses pour les soins de santé sont un fardeau économique qui incombe le plus souvent aux femmes. Pendant la pandémie, la proportion

⁸ PNUD. 2022. *Rapport sur le développement humain : Données* . <http://hdr.undp.org/en/data> .

⁹ Banque mondiale. 2021. *Rapport de diagnostic de l'économie numérique du Togo* . Washington.

¹⁰ ONU Togo. 2020. *Analyse des impacts de la pandémie COVID-19 : Sur l'économie et les conditions socio-économiques des ménages et des groupes vulnérables au Togo* . Lomé.

¹¹ PNUD. 2022. *Rapport sur le développement humain : Données* . <http://hdr.undp.org/en/data> .

¹² INSEED. 2018. *Annuaire Statistique Nationale 2014 – 2019* . Lomé.

¹³ INSEED. 2018. *Annuaire Statistique Nationale 2014 – 2019* . Lomé.

¹⁴ Idem.

¹⁵ Fleur Wouterse et Anatole Gooundan . 2019. *Finale de l'indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture du Togo Reportage*. Washington : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et Millennium Challenge Corporation (MCC).

¹⁶ PNUD. 2020. *Analyse synthétique des effets principaux de la COVID au Togo* . Lomé.

de ménages subissant des crises de santé appauvrissantes est passée de 24,6 % à 33,8 %.¹⁷

Plus encore, les femmes et les filles togolaises sont confrontées à des conséquences plus graves du COVID-19 en raison de préjugés sexistes enracinés. Les fermetures d'écoles liées à la pandémie, combinées à l'augmentation des tâches domestiques, telles que le nettoyage et les soins aux jeunes frères et sœurs non scolarisés, ont eu un effet plus négatif sur l'éducation des filles en raison de préjugés sexistes qui leur attribuent davantage de responsabilités domestiques. Les adolescentes qui ne sont pas scolarisées courent un plus grand risque de travail forcé, de mariage précoce et de grossesse.¹⁸ Au Togo, 25,1% des femmes de plus de 15 ans ont subi des violences de la part de leur partenaire intime. La prévalence de l'excision/mutilation génitale féminine chez les filles et les femmes âgées de 15 à 49 ans est estimée à 4,7 %. L'analyse des impacts de la COVID-19 indique que les confinements qui perturbent l'emploi des femmes et l'accès aux contacts sociaux augmentent leur vulnérabilité à la violence domestique.¹⁹

Dans l'ensemble, l'analyse montre que si le Togo a progressé dans des domaines clés tels que la participation des femmes au marché du travail, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir que les femmes bénéficient pleinement des efforts de développement national du Togo. Pour accélérer les progrès, il faut surmonter les stéréotypes sexospécifiques systémiques dont les causes profondes sont les normes de genre et les croyances préjudiciables qui perpétuent les inégalités et limitent l'accès des femmes aux actifs, aux ressources et aux sphères de prise de décision à tous les niveaux. Ces contraintes sont les plus fortes pour les femmes des zones rurales. La promotion de l'autonomisation des femmes, facteur de satisfaction de leurs besoins pratiques et stratégiques ; est essentielle pour s'assurer qu'elles sont davantage valorisées dans la société et ont leur mot à dire dans l'élaboration des lois, des politiques, des programmes et des décisions communautaires et familiales qui les concernent. En le faisant ainsi, elles peuvent contribuer au développement et au progrès social et économique, et par ricochet contribuer à la réduction de la pauvreté.

2.4. L'analyse du GIS dans la réforme foncière au Togo

2.4.1. Cadre juridique sur l'égalité des sexes dans l'accès à la terre

Les dispositions relatives à l'égalité des sexes dans la constitution togolaise affirment le droit des femmes à la propriété. Le code des personnes et de la famille stipule que les femmes ont des droits égaux pour hériter de biens, et le code pénal a rendu illégal le fait d'empêcher les femmes d'exercer leurs droits de propriété, y compris sur la terre. En 2018, l'adoption du Code foncier togolais a amélioré la situation des droits fonciers des femmes, réaffirmant le droit des femmes à posséder et à hériter des terres. Le code foncier attribue également la responsabilité aux autorités d'administration foncière et aux dirigeants locaux de veiller à ce que les hommes et les femmes aient un accès égal à la terre. Des dispositions stipulent également que les autorités doivent garantir un accès équitable à la terre pour les jeunes, les pauvres et les autres groupes vulnérables.

Au Togo, l'Etat n'est pas propriétaire de la terre. La terre appartient à des collectivités qui les cèdent par voie de vente, de don ou d'héritage, à ceux qui veulent en acquérir, soit pour

¹⁷United National Togo. 2020. *Analyse des impacts de la pandémie COVID-19 : Sur l'économie et les conditions socio-économiques des ménages et des groupes vulnérables au Togo* . Lomé.

¹⁸PNUD. 2020. *Analyse synthétique des effets principaux de la COVID au Togo* . Lomé.

¹⁹Idem.

y ériger un logement, une entreprise ou soit à des fins d'exploitation agricole. Le rôle essentiel de l'Etat dans le système foncier est de prendre les mesures législatives et les dispositions pratiques d'exécution, de contrôle et de sanction, pour en faciliter l'accès et garantir la propriété à ceux qui les acquièrent. Les dispositions relatives à l'égalité des sexes dans la constitution togolaise affirment le droit des femmes à la propriété. Le code des personnes et de la famille stipule que les femmes ont des droits égaux pour hériter de biens, et le code pénal a rendu illégal le fait d'empêcher les femmes d'exercer leurs droits de propriété, y compris sur la terre.

Ainsi, on note un régime foncier qui fait coexister le droit coutumier et le droit moderne. Le droit de propriété aux individus ou collectivités peut se prétendre du droit coutumier pour ne pas être dépossédé de la terre et conduire à la délivrance des titres fonciers. Le régime « moderne » s'appuie sur des écrits, des titres fonciers et s'applique essentiellement en milieu urbain. Le régime « coutumier », appliqué en milieu rural, s'appuie sur des conventions locales, sur l'oral, « ce qui se dit » et pas sur des écrits. Le mode d'accès à la terre a un caractère sacré dans le droit coutumier (premier occupant, transfert du père aux enfants). Ce contexte est peu favorable à la sécurité foncière, surtout celle des femmes qui traditionnellement n'ont pas droit à la terre. Il constitue également l'une des contraintes majeures du pays en raison des contestations qui surviennent dans la propriété foncière. A cet effet les contraintes sont présentées dans les lignes qui suivent.

Ainsi le droit d'accès à la terre reste-t-il un défi pour la plupart des femmes togolaises, car la coexistence des droits fonciers coutumiers et modernes au Togo a des impacts sexospécifiques différents. En effet, les pratiques coutumières au Togo ne garantissent généralement pas aux femmes un traitement égal dans la détermination des droits de succession foncière. Dans le cadre des pratiques foncières coutumières, les productrices se voient attribuer des parcelles de terres collectives, mais le statut foncier pour cette forme d'utilisation des terres est moins sûr. En outre, les chefs coutumiers attribuent souvent aux femmes des terres plus petites et moins productives car leurs activités productives sont perçues comme secondaires par rapport à celles des membres masculins du ménage²⁰. Ces dynamiques de genre inhérentes aux pratiques foncières coutumières varient selon les localités, avec des impacts différents sur l'accès des femmes à la terre. Plus de clarté est nécessaire sur la manière dont l'accès des femmes aux terres collectives sera garanti dans le cadre du code²¹.

En 2018, l'adoption du code foncier togolais a amélioré la situation des droits fonciers des femmes, réaffirmant le droit des femmes à posséder et à hériter des terres. On peut noter les avancées suivantes dans le code foncier :

- **Art 14** : Les orientations de la politique foncière nationale reposent sur les options fondamentales suivantes :
 - **Point 3. Équité et justice** : reconnaître que l'égalité entre les individus puisse devoir passer par la reconnaissance des différences qui existent entre eux et par l'adoption de mesures concrètes, y compris des mesures d'émancipation, pour promouvoir, dans le contexte national, des droits fonciers équitables ainsi qu'un accès équitable aux terres, aux pêches et aux forêts pour tous, hommes et femmes, jeunes, et personnes vulnérables et traditionnellement marginalisées.

²⁰ Hervé Akinoko. 2019. *L'égalité genre au Togo : Progrès et points sombres*. AfroBaromètre. Lomé

²¹ WILDAF et Oxfam. 2019. *Droits fonciers des femmes pour un développement inclusif et la croissance en Afrique*. Rapport sur le Togo. Lomé

- **Point 5.égalité des sexes** : garantir que les hommes et les femmes jouissent de tous les droits fondamentaux sur un pied d'égalité, tout en reconnaissant les différences existant entre les femmes et les hommes et en prenant, si nécessaire, des mesures spécifiques visant à accélérer la réalisation de l'égalité dans la pratique, l'Etat doit faire en sorte que les femmes et les filles jouissent de l'égalité des droits fonciers et de l'égalité d'accès aux terres, aux pêches et aux forêts, indépendamment de leur situation au regard de l'état civil ou de leur situation matrimoniale
- **Art 628** : Lorsque les terres sont détenues suivant les règles du droit coutumier, les détenteurs ont la faculté de faire constater et affirmer leurs droits au regard de tous tiers sous réserve de l'observation des dispositions des **articles 629 à 639** du présent code.
- Code foncier attribue la responsabilité aux autorités d'administration foncière et aux dirigeants locaux de veiller à ce que les hommes et les femmes aient un accès égal à la terre. Pour faciliter l'accès des femmes et des jeunes à la terre, l'Etat aménage des espaces comme le cas des unités spatiales de développement (USD) et les zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP). Ainsi, après aménagement, 50% de la superficie qui revient à l'Etat est attribuée aux couches vulnérables (femmes et jeunes) et à la réalisation des infrastructures socio-collectives (**Article 574**).

Des dispositions stipulent également que les autorités doivent garantir un accès équitable à la terre pour les jeunes, les pauvres et les autres groupes vulnérables.

2.4.2 Différences entre les sexes dans l'accès à la terre et aux actifs et les impacts sur les commerces, moyens de subsistance

Les données sur le régime foncier par ménage révèlent l'ampleur des différences entre les sexes dans l'accès à la terre. Alors que 62,7% de tous les ménages au Togo possèdent des terres, seuls 52,3% des ménages dirigés par des femmes possèdent des terres contre 66,3% pour les ménages dirigés par des hommes.²² Comme le montre le tableau 6, parmi les ménages qui possèdent des terres, les ménages dirigés par des hommes sont légèrement plus susceptibles d'acquérir des terres par héritage que ceux dirigés par des femmes, 51 % des ménages dirigés par des hommes héritant de terres contre 48,5 % des ménages dirigés par des femmes. Les ménages dirigés par un homme sont également plus susceptibles d'acheter des terres (23 % pour les ménages dirigés par un homme contre 21,3 % pour les ménages dirigés par une femme). Les ménages dirigés par des femmes sont 4 % plus susceptibles que ceux dirigés par des hommes de louer des terres et 1,3 % plus susceptibles d'emprunter des terres que les ménages dirigés par des hommes.²³ Au total, 37,7% des hommes chefs de famille sont propriétaires de leur logement contre 23,7% des femmes chefs de famille.²⁴

Tableau 1: Indicateurs du développement humain et de l'éducation pour le Togo, les PMA et l'ASS par sexe(Principales caractéristiques foncières au Togo par sexe)

Moyens d'acquérir des terres	% Homme Ménage	% Féminin Ménage
Première occupation	1.8	0,9
Accordé par les dirigeants de la communauté	4.7	4.2
Hérité	51	48,5

²² INSEED. 2016. *Togo : Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être*. Lomé.

²³Idem.

²⁴ INSEED. 2016. *Togo : Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être*. Lomé.

Loué	3.4	7.4
Emprunté	5.2	6.5
Autorisation/utilisation informelle	0,1	0
Acheté	23	21.3
Le métayage	1.6	1.6
Cadeau	9	9.1
Autre	0,3	0,6
Total	100	100

Source : INSEED. 2016. Togo : Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être. Lomé.

L'analyse des données du QUIBB 2015 montre que 62,7% des ménages (contre 59,2% en 2011), soit un peu plus de six ménages sur dix possèdent des terres. On note que la proportion des ménages possédant des terres est plus élevée pour les ménages dirigés par les hommes que pour ceux dirigés par les femmes, soit 66,3% contre 52,3%. L'analyse du mode de possession des terres révèle que la plupart (54,2%) des parcelles sont possédées par héritage. Le deuxième mode de possession est l'acquisition par achat. L'analyse du mode d'acquisition par sexe du chef du ménage montre que les hommes héritent des parcelles plus que les femmes, soit 51,0% contre 48,5%. Le troisième mode de possession est le don par voie testamentaire. Ainsi, les modes d'accès par excellence des femmes sont respectivement l'emprunt (81%), la location (60%) et l'achat (26%).

En outre l'accès au foncier des jeunes est très faible au Togo. Les solutions à cette situation se traduisent par les dispositions prises pour l'accès au foncier à ces jeunes dans la loi n°2018-005/PR du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial (MATDCT, 2018). Ce code définit la participation des parties prenantes au développement notamment les populations rurales, les femmes, les jeunes, et autres groupes vulnérables à la politique foncière nationale et veille à sa mise en œuvre effective.

La propriété foncière est plus élevée dans les zones rurales avec 86% des ménages ruraux possédant des terres contre 37% des ménages urbains.²⁵ La propriété foncière est un atout important pour les ménages dirigés par une femme dans les zones rurales. Comme le montre le tableau N°13 en annexe, les ménages ruraux dirigés par des femmes sont plus susceptibles de posséder 1 à 4 parcelles de terre que ceux dirigés par des hommes. La taille moyenne des propriétés foncières des ménages dirigés par des femmes est inférieure à celle des hommes et ils ont en moyenne moins de parcelles de terrain.²⁶ (Voir tableau N°13 en annexe).

L'analyse des différences entre les sexes en matière de propriété foncière n'est que partielle, car les données sur la propriété et l'utilisation des terres ne sont principalement disponibles qu'au niveau des ménages. Une étude socio-économique portant sur 580 ménages à travers le pays par l'IFPRI a révélé qu'au sein des ménages, les femmes sont moins susceptibles d'avoir accès à la terre. Seulement 30% des parcelles étaient gérées par des femmes dans les ménages enquêtés. Les ménages dirigés par des hommes n'avaient pas de parcelles gérées par des femmes, et 13 % des parcelles dans les ménages

²⁵Idem.

²⁶ République Togolaise. Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. *Quatrième recensement national de l'agriculture 2011 – 2014. Volume III : Aperçu général de la dimensions genre.* Lomé.

dirigés par des femmes étaient gérées par des hommes dans le ménage.²⁷ L'étude Afrobaromètre pour le Togo a révélé que les hommes étaient trois fois plus susceptibles que les femmes de déclarer posséder des terres soit en tant que propriétaire unique, soit en association avec d'autres (propriété collective).²⁸

Le fait de posséder de plus petites quantités de terres limite l'accès des femmes au financement pour augmenter leur productivité agricole. Comme le montre le tableau 12 en annexe, seuls 13,9 % des ménages dirigés par des femmes pratiquent l'irrigation contre 86,1 % des ménages dirigés par des hommes.²⁹ Les femmes ont également un accès plus limité à d'autres actifs pour investir dans la terre. Seulement 38,8% des femmes contre 47,7% des hommes ont déclaré avoir accès à l'épargne dans une enquête de 2015 sur l'accès aux services de base. Pour les femmes rurales, seulement 28,9% ont déclaré avoir des économies contre 37,4% des hommes ruraux.³⁰ La valeur de l'équipement dans les ménages dirigés par des femmes n'est que de 6 388 USD contre 14 895 USD pour les ménages dirigés par des hommes.³¹ Bien que les femmes travaillent dans les fermes, elles sont moins susceptibles que les hommes d'être impliquées dans des transactions commerciales agricoles. En conséquence, les femmes agricultrices tirent seulement 10% de leurs revenus de la commercialisation agricole.³²

Les normes sociales et les croyances traditionnelles en faveur de l'accès des femmes à la terre évoluent. L'enquête Afrobaromètre a révélé que plus de huit Togolais sur 10 (82%) sont favorables au fait que les femmes aient les mêmes droits de possession et d'héritage que les hommes en ce qui concerne la terre. Cette appartenance est beaucoup plus fortement soutenue par les femmes (89% contre 76% des hommes) et dans les zones urbaines (86% contre 79% pour les zones rurales). Ces opinions varient selon les régions avec 88% à Lomé en faveur de l'égalité des droits des femmes à la terre contre 76% à Kara et Savanes, 85% dans les Maritimes, 82% dans les Plateaux et 80% dans la région du Centre.³³

Les femmes sont sous-représentées dans les administrations locales où des décisions foncières sont formulées. Suite aux élections locales de 2019, seuls 12 maires communaux sur 117 sont des femmes, et seulement 20 adjoints au maire. Les femmes n'ont remporté que 200 sièges sur plus de 1527 conseils municipaux à travers le pays.³⁴ Les femmes sont également moins représentées dans les ministères impliqués dans la planification du développement et les décisions foncières. Par exemple, les femmes ne représentent que

²⁷ Fleur Wouterse et Anatole Gooundan . 2019. *Rapport sur l'indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture du Togo (WEAI Final)* . Washington : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et Millennium Challenge Corporation (MCC).

²⁸ Hervé Akinoko. 2019. *L'égalité genre au Togo : Progrès et points sombres*. AfroBaromètre. Lomé.

²⁹ République Togolaise. Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. *Quatrième recensement national de l'agriculture 2011 – 2014. Volume III : Aperçu général de la dimension genre*. Lomé.

³⁰ INSEED. 2016. *Togo : Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être*. Lomé.

³¹ Fleur Wouterse et Anatole Gooundan . 2019. *Rapport sur l'indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture du Togo (WEAI Final)* . Washington : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et Millennium Challenge Corporation (MCC).

³² FAO. 2018. *Série des Évaluations Genre des Pays : Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural* . Lomé.

³³ Hervé Akinoko. 2019. *L'égalité genre au Togo : Progrès et points sombres*. AfroBaromètre. Lomé.

³⁴ Togo24. 2021. *Togo : Les conseillères municipales des communes à l'école des techniques de la communication politique à Kpalimé (août 2021)* . <https://togo24.net/2021/08/26/togo-des-conseilleres-municipales-des-communes-a-lecole-des-techniques-de-la-communication-politique-a-kpalime/>

16% des effectifs du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière et 26% des effectifs du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales.³⁵

2.4.3 Différences régionales dans l'accès à la terre et aux actifs :

Des différences régionales existent dans l'accès à la terre et à d'autres actifs. Selon le tableau 13, la taille moyenne des exploitations agricoles par région montre que la région Maritime a la plus petite taille moyenne des terres suivie des Savanes et de la Kara. L'écart entre les sexes dans les exploitations agricoles de taille moyenne est le plus élevé à Kara où les ménages dirigés par des femmes ont une superficie moyenne de 1,96 ha contre 4,61 pour les ménages dirigés par des hommes.³⁶ Voir Tableau N°7.

Tableau 2: Taille moyenne des exploitations agricoles par région

Région	Ménage masculin	Ménage féminin	Total
Maritime	3,08 ha	1,60 ha	2,73 ha
Plateaux	4,76 ha	2,48 ha	4,35 ha
centrale	4,91 ha	2,61 hectares	4,63 ha
Kara	4,61 ha	1,96 ha	4,09 ha
Savanes	4,26 ha	2,50 ha	4,08 ha
ALLER	4,35 ha	2,19 ha	3,96

Source : République Togolaise. Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. 2015. Quatrième recensement national de l'agriculture 2011 – 2014. Volume III : Aperçu général de la dimensions genre. Lomé.

Alors que les petits propriétaires terriens sont essentiels à la production alimentaire, seuls 21,7% de ce groupe, dont 51% sont des femmes, possèdent des terres. Les petits exploitants agricoles ont une utilisation très limitée des intrants et 95% n'ont pas accès aux services de vulgarisation (PAM). Les contraintes auxquelles sont confrontés les petits exploitants agricoles sont les plus fortes dans les Savanes et Kara où ils sont exposés à une sécheresse plus fréquente et à une dégradation des sols qui réduit les rendements agricoles.³⁷

Des différences régionales existent en termes d'accès aux actifs. Pas moins de 54,5% des ménages de la région Maritime ne sont pas propriétaires du logement dans lequel ils habitent contre 34,6% à Savanes. Jusqu'à 75 % des ménages de la région Centrale

³⁵ INSEED. 2018. *Annuaire Statistique Nationale 2014 – 2019*. Lomé.

³⁶ République Togolaise. Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. 2015. *Quatrième recensement national de l'agriculture 2011 – 2014. Volume III : Aperçu général de la dimensions genre*. Lomé.

³⁷ Programme alimentaire mondial. 2021. *Plan stratégique national intérimaire du Togo*. Rome.

possèdent une motocyclette comparativement à moins de 20 % dans la région des Maritimes.³⁸

Selon une analyse des impacts du COVID-19 sur les ménages agricoles, les ménages les plus touchés par les chocs multiples se livrent à la pêche (71%), à la foresterie (80%) et à la production/vente de produits de l'élevage (74%). Les plus touchés par l'insécurité alimentaire vivaient dans les régions des Savanes, de la Kara et des Plateaux. Dans toutes les régions, les femmes chefs de famille étaient les plus susceptibles d'être touchées par de graves chocs dus à la COVID-19.³⁹

Le programme LRAP du MCC comprend des mesures visant à intégrer le genre et l'inclusion sociale dans l'ensemble du programme. De telles mesures sont essentielles pour aider le Togo à mettre en œuvre les dispositions de son nouveau Code foncier qui visent un processus d'accès à la terre plus équitable et sensible au genre. Pour que l'accès à la terre dans le cadre du nouveau code devienne une réalité, il faut accroître la connaissance des dispositions sexospécifiques et inclusives du code foncier parmi les administrateurs fonciers et les membres féminins et masculins de la communauté. La promotion d'une plus grande connaissance et participation des communautés à la réforme agraire, y compris le renforcement de la participation des femmes à la prise de décision, sera également essentielle pour garantir un cadre de processus plus sensible au genre et plus équitable pour formaliser la propriété foncière.

2.5. L'analyse du GIS dans les Technologies de l'information et de la communication au Togo

Depuis quelques années, des initiatives impulsées par le gouvernement investissent de plus en plus dans le secteur de la formation, la création de start-up pour insuffler l'entreprenariat des jeunes en vue de lutter contre la pauvreté et l'insertion socio-professionnelle. Toutefois, les défis dans le secteur restent encore importants pour assurer une intégration sociale et économique des jeunes, des femmes et d'autres couches vulnérables. Le coût élevé des services TIC, des difficultés d'accès dans certaines zones du pays et, les communautés non couvertes par les réseaux de communication limitent davantage les opportunités de croissance en raison de la segmentation et de l'isolement du marché. En réalité de nombreuses entités ne sont pas en mesure d'accéder à des informations précises et opportunes sur les prix, les marchés internationaux et la connaissance des pratiques innovantes. Ces désavantages sont particulièrement graves pour les agricultrices et les commerçantes, car elles sont exclues des sphères d'information des hommes, réduisant ainsi leur capacité d'investir et d'améliorer les conditions de vie.

2.5.1 Accès à Internet et couverture réseau au Togo

Au cours de la dernière décennie, le Togo s'est efforcé d'améliorer l'accès de sa population aux TIC. Le pourcentage de la population togolaise couverte par un réseau mobile est passé de 75 % en 2010 à 98 % en 2020. Le pourcentage de la population couverte par au

³⁸ Fleur Wouterse et Anatole Gooundan . 2019. *Rapport sur l'indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture du Togo (WEAI Final)* . Washington : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et Millennium Challenge Corporation (MCC).

³⁹ FAO. 2021. TOGO. Moyens d'exister agricoles et de sécurité alimentaire dans le cadre de la covid-19. Rome.

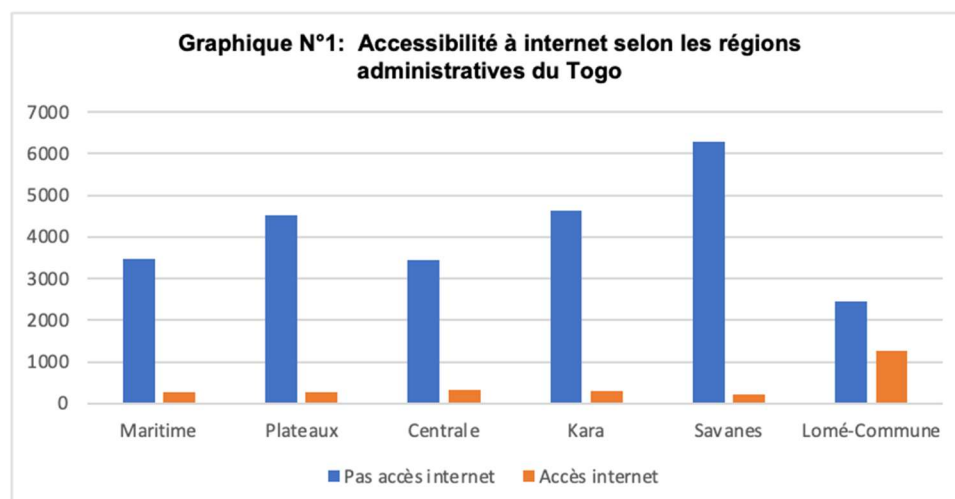
moins un réseau mobile 3G est passé de 14 % en 2011 à 91 % en 2020. Le pourcentage d'individus au Togo utilisant le Internet est passé de 3% en 2010, 12% en 2017 à 21,5% en 2021(tableau N°9). Cependant, le taux d'utilisation d'Internet au Togo de 21,5% est inférieur à au taux moyen de 24,2% des pays africains.⁴⁰

Tableau 3: Indicateurs d'accès aux TIC au Togo par sexe

Indicateur UIT pour le Togo	% des hommes	% de femmes	% de la population totale
Individus utilisant Internet (2021)	26	17	21,5
Population possédant un téléphone portable	90	79	84,5

Source: Bulletin ODD d'Afrobaromètre -Togo, 2021

L'accès Internet au Togo est sensiblement faible et en proportion différentielle selon les régions administratives du pays. La région des savanes est la plus moins pénétrée par la connexion Internet suivie respectivement des régions Plateaux, Kara, Maritime et centrale. Lomé commune connaît une pénétration significative en raison de sa position par rapport à l'installation des infrastructures télécoms mais aussi du fait de la concentration des institutions et structures étatiques, organismes internationaux et des utilisateurs professionnels des TIC.



Source : Survey Solutions, Enquête QUIBB (Togo), 2019, traité par l'auteur.

Aussi, le niveau d'analphabétisme, d'éducation des populations de l'intérieur du Togo sont des facteurs explicatifs pour mobiliser les moyens pour l'accès au réseau internet. Aussi, l'éloignement de ces régions par rapport à Lomé explique cette difficulté d'investissement des sociétés de Télécoms dans ces différentes régions. Des efforts se poursuivent au niveau du ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale ainsi que du régulateur pour une distribution dans les profondeurs du Togo. A cet effet, on peut relever les projets numériques innovants comme la modernisation de l'administration et la refonte de son écosystème digital, une meilleure adaptation de la formation académique aux attentes du marché de l'emploi, un rapprochement des citoyens de l'administration publique, un suivi des ouvrages de forages en milieu rural, une rationalisation de la gestion et de la distribution d'engrais agricoles, et de façon générale, la promotion de l'accessibilité

⁴⁰UIT. 2022. Statistiques de l'UIT – Togo 2010 – 2017. <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx>

des populations au haut-débit inscrit dans la stratégie du gouvernement togolais, 2018 (MPEN, 2018).

2.5.2 Les principales raisons pour l'utilisation des TIC (information, finance)

Les progrès du Togo dans la modernisation de son infrastructure et de ses compétences en matière de TIC/télécommunications ont créé davantage d'opportunités pour numériser son économie et accélérer la croissance. Cependant, les données ventilées par sexe révèlent que les écarts entre les sexes dans l'accès aux TIC pourraient empêcher les femmes de bénéficier pleinement de ces gains. Seulement 79 % des femmes utilisent Internet contre 90%⁴¹ des hommes. Les femmes sont également moins susceptibles de posséder un téléphone portable à 39% contre 49% des hommes.⁴² L'étude 2019 de l'IFPRI au Togo a révélé que les femmes devaient demander l'autorisation d'utiliser un appareil TIC dans 24 % des ménages, tandis que les hommes n'avaient besoin d'une autorisation que dans 8 % des ménages.⁴³

La radio et la télévision restent la principale source d'information pour les femmes et les hommes au Togo par rapport à l'utilisation d'Internet. Une portion de 74,5 % des femmes et 83,7 % des hommes reçoivent des informations de la radio au moins quelques fois par semaine. La télévision est la deuxième source la plus courante avec 43,6 % des femmes et 53 % des hommes accédant à des informations à partir de la télévision quelques fois par semaine ou plus. L'écart entre les sexes dans l'accès à l'information s'élargit pour les médias numériques. Au moins 41,9 % des hommes reçoivent des informations via Internet au moins quelques fois par semaine, contre seulement 25,1 % des femmes. Les réseaux sociaux sont une source d'information hebdomadaire ou quotidienne pour 48,3% des hommes contre 37,8% des femmes.⁴⁴ Une étude sur l'accès aux TIC pour les personnes handicapées a montré que le type de TIC utilisé dépendait du type de handicap, mais généralement la télévision et la radio étaient les plus utilisées, et Internet était le moins accessible.⁴⁵

Seuls 8,6% de la population rurale ont accès à Internet à domicile contre 49,2% pour ceux vivant en milieu urbain.⁴⁶ Le manque d'infrastructures telles que l'électricité est l'un des obstacles à l'utilisation régulière d'Internet dans les zones rurales, un peu moins d'un quart de la population rurale (24,7 %) étant connectée à un réseau électrique, contre 87,5 % dans les zones urbaines.⁴⁷ De plus, l'utilisation générale du téléphone mobile est plus faible dans les zones rurales (63 %) que dans les zones urbaines (78 %).⁴⁸ Seulement 14,5% de la population dans la région des Savanes possède une télévision contre 29,5% dans la région Centre et 77,1% à Lomé. Pour les téléphones portables, 74,4% dans la région des Savanes possèdent un téléphone portable contre 81,2% dans la région Centre et 97% à Lomé.

2.5.3 L'entrepreneuriat féminin et l'accès au TIC

Des preuves provenant d'autres pays révèlent que la numérisation des transactions financières aide les micros et petits entrepreneurs, y compris les femmes entrepreneurs,

⁴¹ *Bulletin ODD d'Afrobaromètre -Togo, 2021*

⁴² *Idem.*

⁴³ Fleur Wouterse et Anatole Gooundan . 2019. *Rapport sur l'indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture du Togo (WEAI Final)* . Washington : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et Millennium Challenge Corporation (MCC).

⁴⁴ Centre de recherche et de sondages d'opinion (CROP). 2020. *Enquête AfroBaromètre 8 Togo : Résumé des résultats.*

⁴⁵ M. N'KEKPO Koffi Mensah Dodzi. 2012. *Etude sur l'accès des personnes handicapées aux technologies de l'information et de la communication au Togo - Quels sont les obstacles à une pleine utilisation* . FETPAH: Lomé.

⁴⁶ INSEED. 2017. *L'Enquête par grappes à indicateurs multiples sixième édition (MICS 6)*. Lomé.

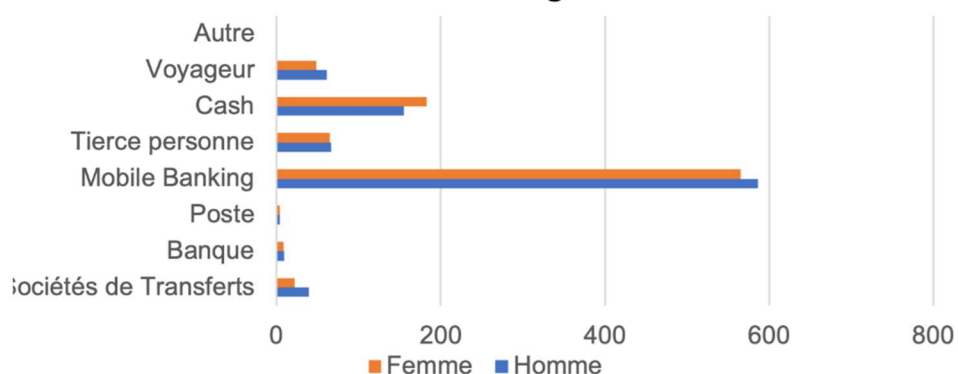
⁴⁷ *Idem.*

⁴⁸ Banque mondiale. 2021. *Rapport de diagnostic de l'économie numérique du Togo* . Washington

à accéder au capital, à améliorer leur sécurité financière et à développer leurs entreprises.⁴⁹ Dans l'ensemble, l'utilisation des transactions financières numériques est limitée au Togo. Seuls 45% des adultes ont un compte bancaire. La proportion de femmes ayant un compte bancaire est inférieure de 15 points de pourcentage à la proportion d'hommes.⁵⁰ Les données Global Findex de 2017 ont montré que seulement 16 % des femmes utilisaient un téléphone mobile ou Internet pour accéder à un compte, contre 24 % des hommes. Seuls 4,9 % des femmes et 7 % des hommes ont utilisé Internet pour payer leurs factures.⁵¹

Source : Survey Solutions de la World Bank, Enquête QUIBB (Togo), 2019, traité par l'auteur

Graphique N°2: Modes de transfert selon les utilisateurs au Togo



Le manque de programmes de formation pour améliorer les compétences numériques est un facteur clé qui empêche tous les adultes au Togo de participer à l'économie numérique. Cependant, l'obstacle à l'accès aux compétences numériques est plus important pour les femmes en raison des écarts entre les sexes dans l'éducation et de leur accès plus limité aux téléphones portables. Le taux d'alphabétisation des femmes au Togo n'est que de 55,5% contre un taux d'alphabétisation des hommes de 79,9%. Le nombre moyen d'années de scolarisation des femmes est de 3,5 contre 6,7 pour les hommes.⁵² Les personnes ayant un faible niveau d'alphabétisation et d'éducation, en particulier les femmes, sont les plus vulnérables à l'exclusion financière à mesure que l'économie se numérise.⁵³ Au Togo, selon KNOEMA, en 2019⁵⁴ le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est de 66,5% ; tandis que le taux d'analphabétisme des femmes jeunes est 67,6% et celui des femmes adultes est de 69,2%. Les applications des téléphones mobiles et de l'internet étant dans des langues officielles (français et anglais), ceci limite les femmes dans leur initiatives personnelles économiques et restent dépendantes de leurs proches (enfants, parents proches, maris, Etc.) dans l'utilisation de leurs téléphones et surtout les nouvelles applications⁵⁵. Le prix des services TIC est un facteur d'accès numérique pour les populations les plus pauvres.

⁴⁹ Alliance pour un Internet abordable. 2021. *Les coûts de l'exclusion, les conséquences économiques de l'écart numérique entre les sexes* .

⁵⁰ Banque mondiale. 2021. *Rapport de diagnostic de l'économie numérique du Togo* . Washington

⁵¹ Banque mondiale. 2017. Index mondial. <https://globalfindex.worldbank.org/>

⁵² Banque mondiale. 2020. *TOGO – Projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base* . Washington.

⁵³ Banque mondiale. 2021. *Rapport de diagnostic de l'économie numérique du Togo* . Washington

⁵⁴ [Togo Taux d'alphabétisation des adultes, 1960-2021 - knoema.com](https://knoema.com)

⁵⁵ Analyse personnelle de l'auteur issue de l'observation.

Le Togo est l'un des dix pays les moins abordables pour l'achat de 1 Go de données pour un téléphone mobile.⁵⁶

Le Togo a appliqué une approche différenciée selon le sexe lors du lancement de son programme de transfert monétaire Novissi de secours COVID-19 pour atteindre les femmes du secteur informel ayant un faible niveau d'éducation. Utilisant un processus d'enregistrement simplifié compatible avec les téléphones portables de base, le programme Novissi a enregistré près de 20 % de la population togolaise et a fourni des transferts monétaires à la moitié des personnes enregistrées (819 972) dont 65 % étaient des femmes. Le programme a montré que commencer par une technologie accessible à un grand nombre de femmes et de populations vulnérables est un moyen d'introduire des transactions numériques de base qui peuvent progressivement évoluer pour améliorer les compétences numériques.⁵⁷

Selon AFROBAROMETRE ⁵⁸, en 2021 le taux le chômage par sexe révèle que 60% de femmes sont au chômage contre 55% d'hommes, tandis que le total national est de 57%.

Les données du Global Entrepreneurship Monitor révèlent que plus de femmes que d'hommes créent des entreprises au Togo, avec un ratio femmes/hommes de 1,20 pour l'activité entrepreneuriale à un stade précoce.⁵⁹ Le rapport du WEF sur l'écart entre les sexes souligne que le Togo est l'un des cinq pays qui a le plus amélioré ses scores en matière d'égalité des sexes en 2021. La représentation accrue des femmes parmi les hauts fonctionnaires et les cadres est un facteur clé contribuant à cette tendance positive.⁶⁰ Le rapport *Women, Business and the Law (WBL)* révèle que le Togo a un score plus élevé (84) que tous les pays d'ASS (71) dans les mesures de la parité entre les sexes dans la mobilité, le lieu de travail, le salaire, le mariage, la parentalité, l'entrepreneuriat, les actifs et les fonds de retraite.

2.5.4 La représentation des femmes dans le secteur TIC

L'accès plus limité des femmes aux compétences numériques et aux possibilités d'éducation signifie qu'elles sont sous-représentées dans le secteur des TIC. Un examen du secteur de l'économie numérique a constaté que très peu des entreprises de TIC sont dirigées par des femmes.⁶¹ Dans le secteur public, le ministère de l'Économie numérique et de la transformation avait seulement 7 femmes parmi ses 28 employés en 2019.⁶² Cette ségrégation professionnelle qui limite la présence des femmes dans le secteur des TIC commence dans le système éducatif. Bien que les femmes représentent plus de la moitié des étudiants de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), elles sont fortement concentrées dans des domaines spécifiques. Les femmes représentent

⁵⁶ Alliance pour un Internet abordable. 2020.

⁵⁷ Innovations pour l'action contre la pauvreté. 2021. *Transfert monétaire Novissi du Togo : conception et Mettre en place une aide sociale entièrement numérique Programme pendant COVID-19 et*

⁵⁸ Bulletin ODD d'Afrobarometer Regards citoyens sur la performance pays Les résultats d'enquêtes présentent les avis des citoyens portant sur 12 des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, comparables aux indicateurs officiels de suivi des progrès

⁵⁹ Moniteur mondial de l'entrepreneuriat. 2017. *Comportement et attitudes entrepreneuriales : Togo* . <https://www.gemconsortium.org>

⁶⁰ Forum économique mondial. 2021. *Rapport mondial sur l'écart entre les sexes 2021* . Genève.

⁶¹ Banque mondiale. 2021. *Rapport de diagnostic de l'économie numérique du Togo* . Washington.

⁶² Idem.

96% des étudiants en Techniques administratives mais moins de 5% des filières liées aux TIC comme l'Electronique et l'Electro-Techniques.⁶³

L'analyse montre que des lacunes persistent dans l'accès à l'infrastructure et aux services TIC en fonction du sexe, de la situation géographique, du niveau d'éducation et d'autres facteurs. Le programme du MCC peut contribuer à réduire les fractures numériques en veillant à ce que des politiques et des programmes de TIC soient en place pour offrir aux femmes, aux populations rurales et aux autres groupes vulnérables des opportunités d'accéder aux infrastructures, aux services et à la formation nécessaires pour participer à la transformation du Togo vers une économie numérique.

3. DEUXIEME PARTIE : PLAN D'ACTION GENRE ET INTEGRATION SOCIALE (GIS)

La présente partie du document exploite l'analyse du contexte, les contraintes/défis et les enjeux globaux et spécifiques des projets et aussi les activités planifiées des 2 projets afin de définir les actions pertinentes pour l'intégration du genre et l'inclusion sociale dans la mise en œuvre et le suivi évaluation des projets TIC et LRAP. Il s'agit d'une matrice qui identifie les objectifs et les actions d'intégration du GIS de chaque activité/sous activité, propose des responsables et les indicateurs de succès de s'assurer que la prise en compte les dimensions GIS dans la mise en œuvre du programme Threshold aura des effets significatifs.

Le Programme Threshold dont l'Entité de mise en œuvre est l'OMCA-Togo, compte deux projets qui totalisent six (06) activités et vingt-quatre (24) sous-activités dont 11 LRAP et 13 TIC sous-activités. Cette section porte sur les différents enjeux et défis en matière d'intégration du genre et de l'inclusion sociale sur les projets TIC et LRAP retenus par le programme. Afin de bien saisir les dimensions et l'étendue des barrières et contraintes que le programme aura à gérer en mobilisant l'engagement des parties prenantes, ces deux projets et leurs objectifs seront ici présentés succinctement.

4.1 Projet Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Le Projet Technologies de l'Information et de la Communication, désigné ci-après « Projet TIC » a pour objectifs de (i) Renforcer les autorités et acteurs publics du secteur ; (ii) Accroître l'accès aux TIC ; (iii) Accroître la concurrence sur le marché ; (iv) Appui aux politiques de développement des usages TIC. Les activités du projet TIC se présentent comme suit par objectifs selon les périodes d'exécution (Période de base- 1an et période optionnelle 2-4ans ; voir le tableau ci-dessous)

Le résultat du projet TIC est de disposer de services TIC de haute qualité et à un coût abordable grâce à :

- ✓ Une concurrence accrue entre les fournisseurs de services TIC du secteur ;
- ✓ Une réglementation efficace et indépendante ;
- ✓ Des investissements ciblés et des mesures visant à augmenter le service dans des zones peu rentables et le développement de l'utilisation des TIC.

4.2 Projet Réforme foncière (LRAP)

⁶³ INSEED. 2018. *Annuaire Statistiques Nationale 2014 – 2019* . Lomé.

Le Projet LRAP vise à améliorer la sécurité du régime foncier coutumier pour augmenter l'investissement dans le secteur agricole afin de booster le développement économique et réduire la pauvreté au Togo.

Les résultats attendus à moyen terme du projet LRAP sont :

- Résultat 1 : les droits fonciers légitimes (légalement et socialement acceptables) détenus dans le système coutumier sont identifiés, cartographiés et enregistrés ;
- Résultat 2 : les informations foncières sont stockées dans une base de données appropriée dotées de la fonctionnalité SIG ;
- Résultat 3 : les droits fonciers sont officialisés et garantis par un instrument légalement reconnu ;
- Résultat 4 : des systèmes locaux existent pour régler ou gérer efficacement les conflits fonciers.

Ces quatre résultats correspondent aux quatre « méthodologies foncières » à développer sur des sites d'expérimentation (activité 2) et à intégrer ensuite dans le cadre réglementaire national de gouvernance foncière (activité 1). Ces deux activités du LRAP seront menées simultanément, et les résultats et les enseignements tirés de l'expérimentation des méthodologies serviront de base à l'élaboration des décrets d'application. Ainsi, les deux activités principales interdépendantes seront réalisées pendant la période de base et la période optionnelle

De manière générale, il y a trois tableaux de planification respectivement aux activités relatives à l'amélioration des capacités institutionnelle de OMCA-TOGO et des parties prenantes sur le GIS ; au projet TIC et au projet LRAP.

Tableau 4: : Matrice des actions d'amélioration des capacités institutionnelles de L'OMCA-Togo et des celles des parties prenantes

Objectifs clefs	Actions	Responsable	Indicateurs
1. Renforcement des capacités du personnel de OMCA Togo et des parties prenantes			
1.1. Améliorer les capacités du personnel du OMCA-Togo, ainsi que les partenaires opérationnels sur les enjeux du GIS	1.1.1. Evaluer les besoins de renforcement des capacités du personnel de OMCA-Togo et des parties prenantes en matière de genre et inclusion.	Direction GIS	Existence d'un plan de renforcement de capacité
	1.1.2. Organiser la formation sur le genre et l'inclusion sociale au personnel de OMCA-TOGO (<i>focus sur la politique genre et les exigences opérationnelles et étapes de la MCC pour l'inclusion sociale et l'intégration du genre</i>)	Direction GIS	Nombre de participants qui déclarent avoir acquis à la fin des formations les compétences requises pour l'intégration des dimensions GIS.
	1.1.3. Organiser la formation sur le genre et l'inclusion sociale au bénéfice de 25 parties prenantes publiques, privées et de la société civile.	Direction GIS	Nombre de participants qui déclarent avoir acquis à la fin des formations les compétences requises pour l'intégration des dimensions GIS. Typologie des participants
2. La systématisation des aspects Genre et Inclusion Sociale dans les procédures administratives de OMCA-Togo			
2.1. Promouvoir l'intégration de l'approche GIS au niveau de l'ensemble des procédures administratives	2.1.1. Renforcer l'intégration des résultats attendus en matière de GIS à l'ensemble des TdR et des DAO <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer un paragraphe relatif à l'engagement de MCC en matière de GIS • La prise en compte des dimensions de l'égalité genre et inclusion • Elaborer un code de conduite sur les exigences de GIS à faire signer par tous les prestataires de service • Développer des outils pour l'intégration GIS pour les prestataires de services 	Direction GIS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Existence des TdR et DAO prenant en compte les exigences de GIS ➤ Code de conduite GIS ➤ Nombre des outils GIS développés pour les prestataires de services
	2.1.2. Assurer la participation d'un spécialiste GIS dans les équipes des consultants en vue de faciliter l'intégration des dimensions GIS dans les activités de LRAP et TIC	Directions TIC et LRAP DPM Direction GIS	Existence de compétences avérées dans les équipes des consultants des 2 projets.

Objectifs clefs	Actions	Responsable	Indicateurs
	2.1.3. Elaborer une politique de prévention et de lutte contre la traite et l'exploitation des personnes	Directions TIC et LRAP DPM Direction GIS	Existence d'une politique de lutte contre la traite et l'exploitation des personnes
2.2. Promouvoir un environnement égalitaire inclusif de travail	2.2.1. Collaborer avec la Direction Administrative et Financière de OMCA - Togo sur le développement d'une politique de gestion des ressources humaines et des actions de sensibilisation pour encourager la diversité sur le lieu de travail et pour lutter contre le harcèlement sexuel et les VBG	Directrice Générale DAF Direction GIS	Nombre de procédure RH de OMCA Togo révisée ou élaborée pour tenir compte de GIS Existence d'une politique de gestion des ressources humaines et un code de conduite contre le harcèlement sexuel
	2.2.3. Collaborer avec la Directrice Générale pour prendre des mesures internes assurant l'équilibre Vie Privée- Vie Professionnelle (E VP-VP) et le Welbeing du personnel de OMCA Togo	Directrice Générale DAF Direction GIS	Existence de disposition/mesure interne sur l'équilibre la Vie personnelle- vie privée
3. Communication sensible au genre et inclusion sociale			
3.1. Développer et mettre en œuvre une communication exempte de messages stéréotypés- et discriminatoires	3.1.1. Appuyer le développement d'une stratégie de communication de OMCA-Togo qui prenne en considération, de manière intégrée et transversale, les considérations de GIS	Agence de communication, Chargée de communication Direction GIS	Existence d'une stratégie de communication intégrant le GIS
	3.1.2. Appuyer la mise en place d'un plan de communication annuel avec des livrables mensuels de communication de l'Agence OMCA Togo qui prennent en considération, de manière intégrée et transversale les activités GIS	Agence de communication, Chargée de communication Direction GIS	Existence d'un plan de communication intégrant le GIS
	3.1.3. Appuyer le développement des outils spécifiques relatifs aux considérations GIS des projets et activités, pour la communication interne et externe.	Agence de communication, Chargée de communication Direction GIS	Existence des outils de communication inclusifs et non discriminatoires

Objectifs clefs	Actions	Responsable	Indicateurs
	<p>3.1.4. Renforcer les capacités de l'agence de communication et des médias partenaires sur le genre et l'inclusion sociale avec un Focus sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Le genre dans les médias ➢ La communication/langage Genre sensible 	<p>Chargée de Communication DGIS Agence de communication</p>	<p>✓— Rapport de formation,</p> <p>✓ Nombre de participants aux formations <i>Nombre de participants qui déclarent avoir acquis à la fin des formations les compétences requises pour l'intégration des dimensions GIS.</i></p>
	<p>3.1.5. Capitaliser et partager les « bonnes pratiques » et témoignages mettant en valeur l'approche GIS</p>	<p>Agence de communication, Chargée de communication Direction GIS</p>	<p>Existence de supports de capitalisation de bonnes pratiques en matière d'intégration du GIS dans le programme SEUIL</p>
4.Suivi et Evaluation			
4.1 Assurer que le cadre de mesure des résultats des activités du TRESHOLD tiennent compte des inégalités sociales et de genre	<p>4.1.1. Assurer que les plans de S&E déclinent les résultats et les indicateurs pour mesurer les objectifs pertinents aux GIS</p>	<p>Direction Suivi-Evaluation & Analyse économique Direction GIS</p>	<p>✓ Existence d'un cadre de mesure des résultats de LRAP et de TIC respectant les exigences de la politique genre de MCC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>des résultats basés sur le GIS,</i> • <i>des indicateurs sensibles au GIS</i> • <i>des données de performance désagrégé par le sexe, âge et vulnérabilité</i> <p>✓ Existences des résultats et des données respectant les objectifs GIS tels que décrits dans la logique d'intervention du projet.</p>
	<p>4.1.2. Utiliser les indicateurs désagrégés par sexe, âge en accord avec la Politique de Suivi et d'Evaluation de MCC</p>	<p>Direction Suivi-Evaluation & Analyse économique Direction GIS</p>	
	<p>4.1.3 Contribuer à la revue trimestrielle du tableau de suivi des indicateurs des projets TIC et LRAP</p>	<p>Direction Suivi-Evaluation & Analyse économique Direction GIS</p>	
	<p>4.1.4. Mettre en place un système d'auto évaluation annuelle des normes et standards de MCC en matière de GIS</p>	<p>Direction Suivi-Evaluation & Analyse économique Direction GIS</p>	
5. Le GIS dans la performance environnementale et sociale			

5.1. Assurer la prise en compte du GIS dans le MGG et SGES, PEPP et le CPR	5.1.1. Appuyer l'élaboration et Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) afin de les rendre sensibles au GIS	Direction de la performance Environnementale et Sociale Direction GIS	Existence de SGES, PEPP et MGG et des rapports d'étude qui respectent les exigences opérationnelles en matière de GIS de MCC
	5.1.2. Appuyer le SGES à prévoir des actions pour lutter contre l'exploitation des enfants, des femmes et toute autre personnes vulnérables sur les sites d'expérimentations du projet LRAP et au cours de la mise en œuvre des différents projets pilotes du TIC, telle la distribution de téléphones aux femmes, le LAN et DJANTA TECH HUB, etc.	Direction de la performance Environnementale et Sociale Direction GIS	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions pertinentes et réalistes sont prévues dans la SGES pour lutter la traite et l'exploitation de personnes. • Nombre, sexe et âge des victimes de la traites des personnes
	5.1.3. Faire prendre en compte dans le MGG, des dispositions spécifiques pour gérer les plaintes sensibles, par exemple le harcèlement sexuel et issues de violences basées sur le genre	Direction de la performance Environnementale et Sociale Direction GIS	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre, sexe et âge des victimes des VBG • Types de plaintes gérées dans le cadre des MGG
	5.1.4. Préparer des modules et organiser des sessions de formation du personnel de l'OMCA et partenaires sur les VBG et la traites et l'exploitation des personnes.	Direction de la performance Environnementale et Sociale Direction GIS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'acteurs impliqués dans la gestion des plaintes ayant compris l'importance de la gestion des plaintes issues de VGB dans les communautés/sites d'expérimentation. ✓ Nombre de sessions de formation organisée ✓ Nombre de participants formés
	5.1.5. Appuyer l'élaboration du Cadre de politique de Réinstallation (CPR) et Plans d'Action Réinstallation (PAR)/ plans de restauration des moyens de subsistance, <i>si nécessaire</i>	Direction de la performance Environnementale et Sociale Direction GIS	Nombre des mesures spécifiques au GIS dans les CPR Typologie des mesures spécifiques au GIS dans les CPR

Tableau 5 : PIGIS du projet de réforme foncière pour accélérer la productivité agricole (LRAP)

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
Activité 1 : Assister le Gouvernement togolais dans la gestion du processus administratif d'élaboration de nouveaux décrets d'application (activité 1)				
Sous-activité 1.1 : Préparer les parties prenantes gouvernementales à participer à l'élaboration du cadre réglementaire du nouveau Code foncier et domanial	1.1.1. Elaborer un guide du nouveau Code foncier et domanial à l'intention du citoyen lambda sensible au genre et à l'inclusion sociale	Séances de travail avec l'équipe d'élaboration du nouveau guide sur le code foncier à mettre en relief les aspects relatifs à l'accès à la terre par les femmes, les jeunes et toutes autres personnes vulnérables	AT, DLRAP, MUHRF, le MAEDR, le MEF/DCCFE et le MATDDT, DGIS	Guide du nouveau code foncier et domanial sensible au genre et inclusion sociale
	1.1.2. Contribuer à la réalisation du voyage d'échange en prenant compte les réalités des femmes, des jeunes et les personnes vulnérables (Défis et opportunités)	Veiller à mettre dans les TdR de la mission des objectifs sur la situation des femmes en matière d'accès à la terre dans les pays visités	DLRAP, DGIS	Rapport de mission de partage d'expérience de l'accès et le contrôle de la terre par les femmes, jeunes et d'autres groupes vulnérables dans les pays visités est connu.
	1.1.3. Identifier les leçons apprises concernant les problèmes liés au régime foncier rencontrés lors de la création des zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP) et des agropoles.	Contribuer à l'identification des leçons apprises en mettant un focus sur les défis, les avantages et les opportunités de l'aménagement des ZAAP pour les femmes, les jeunes et autres personnes vulnérables, tels que les petits producteurs.	AT, DLRAP, DGIS	Listes pertinentes de leçons apprises sur l'aménagement et la gestion des ZAAP
Sous-activité 1.2 : Appuyer le Gouvernement togolais	1.2.1. Contribuer à déterminer les buts et objectifs prioritaires réglementaires proposés par les parties prenantes gouvernementales soient sensibles au genre et inclusion sociale.	Collaboration entre l'équipe du consultant, y compris le spécialiste GIS, MCA et les parties prenantes publiques afin de s'assurer que les buts et objectifs législatifs prioritaires devant guider la rédaction des	AT, DLRAP, MUHRF, le MAEDR, le MEF/DCCFE et le MATDDT, DGIS	Existence d'un guide d'élaboration du code foncier

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
<i>dans la détermination des priorités et l'élaboration de lignes directrices pour la rédaction des décrets d'application du Code foncier et domanial</i>		décrets d'application du Code foncier et domanial qui seront élaborés dans le cadre du LRAP soient sensibles au GIS		et domanial contenant un but et des objectifs prioritaires réglementaires sensibles au genre et inclusion sociale.
	1.2.2. Les paramètres d'évaluation des résultats des méthodologies foncières identifiés sont sensibles au genre et l'inclusion sociale	Contribuer à l'élaboration des TdR pour assurer que les indicateurs tiennent compte des spécifiés des femmes et d'autres groupes vulnérables	AT, DLRAP, MUHRF, le MAEDR, le MEF/DCCFE et le MATDDT, DGIS	Les paramètre d'évaluation des 4 méthodologies sont élaborées et sensibles au GIS
	1.2.3. S'assurer que les parties prenantes gouvernementales et le CCN ont déterminé des paramètres (y compris le coût et l'efficacité) d'évaluation post essai des quatre méthodologies foncières sensibles au genre et inclusion sociale.	Revue des TdR de l'atelier de d'élaboration des paramètres d'évaluation post essai des 4 méthodologies foncières pour assurer l'intégration des aspects genre	AT, DLRAP, MUHRF, le MAEDR, le MEF/DCCFE et le MATDDT, DGIS	
Sous-activité 1.3 : <i>Concevoir et planifier la rédaction des décrets d'application</i>	1.3.1. Veiller à ce que les quatre méthodologies s'inscrivent dans la liste existante des décrets prévus	Contribution à l'élaboration des TdR de l'analyse des listes de décrets afin que les séances d'analyse de quatre méthodologies identifient les bonnes pratiques en matière de facilités de contrôle et d'accès à la terre par les femmes, les jeunes et des petits producteurs relevés par les résultats des essais des 4 méthodologies sur les sites	AT, DLRAP, MUHRF, le MAEDR, le MEF/DCCFE et le MATDDT, DGIS	Cohérence des 4 méthodologies avec les listes des décrets existantes
	1.3.2. Assurer que les processus juridiques et institutionnels pour l'adoption de nouveaux décrets d'application en tenant comptes des	Veiller à l'intégration des bonnes pratiques en matière d'accès et le contrôles des terres rurales par		Niveau de prise en compte des bonnes pratiques matière de GIS dans les

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
	bonnes pratiques issues des essais des 4 méthodes qui ne figurent pas dans les décrets existant	les femmes, jeunes et les petits producteurs dans nouveaux décrets d'application du code foncier	AT, DLRAP, MUHRF, le MAEDR, le MEF/DCCFE et le MATDDT, DGIS	processus d'adoption des nouveaux décrets
Sous-activité 1.4 : Appuyer la rédaction, la restitution et la finalisation des décrets d'application	1.4.1. S'assurer que les projets de décret tiennent compte des résultats des tests de 4 méthodes en faveur de l'accès et du contrôle sécurisés des femmes, des jeunes et de petits producteurs à la terre	Contribuer à la revue des projets de décrets pour évaluer comment les méthodes de l'accès et du contrôle sécurisés des femmes, des jeunes et de petits producteurs à la terre	AT, MUHRF, le MAEDR, le MEF/DCCFE et le MATDDT, DGIS	Niveau de prise en compte des bonnes pratiques matière de GIS dans les processus d'adoption des nouveaux décrets
Activité 2 : Assister le Gouvernement togolais dans la production de connaissances innovantes et testées sur le terrain (appelées méthodologies d'expérimentation sur le terrain) qui identifieront les types de processus et systèmes d'administration foncière que les décrets d'application doivent mettre en place pour accroître la sécurité foncière des petits exploitants ruraux.				
Sous-activité 2.1 : sélection, préparation, information et communication pour les cinq sites d'expérimentation.	2.1.1. Contribuer à élaborer une stratégie de sélection inclusive applicables aux cinq sites d'expérimentation	Contribuer à l'élaboration de la stratégie de sélection des sites d'expérimentation dans chacune des cinq préfectures afin de s'assurer de la prise en compte du genre et l'inclusion sociale	AT, DLRAP, MUHRF, le MAEDR, le MEF/DCCFE et le MATDDT ; DGIS	Existence d'une stratégie de sélection inclusive applicable au 5 sites d'expérimentation
		Identifier les organisations des femmes dans les préfectures ciblées à participer aux séances d'information et de sensibilisation dans les chefs-lieux de préfectures	AT, DLRAP, le MATDDT, DGIS, Chargée de communication	Nombres de femmes membres des organisations des femmes ayant participé aux séances d'informations et de sensibilisation. Au niveau de chaque chef-lieu de préfecture
		Collaborer avec l'agence de communication à élaborer des messages clés à passer sur les médias (radios locales, chaînes télévisions et les presses écrites)	AT, DLRAP, DGIS, Chargée de communication, Agence de communication	Contenu des messages,

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
	2.1.2. S'assurer que les informations sociales et environnementales de référence pour chacun des cinq sites de terrain prennent en compte les besoins des femmes, des jeunes et toutes autres personnes vulnérables.	Contribuer à collecter des informations pertinentes afin de s'assurer qu'elles sont genre sensibles et inclusives.	AT, DLRAP, MUHRF, le MAEDR, le MEF/DCCFE et le MATDDT, DGIS	Existence d'une liste d'information sociales et environnementales sensibles au GIS
	2.1.3. Contribuer à Concevoir et lancer la mise en œuvre d'un Plan de Communication et d'Engagement des Parties Prenantes (CEPP)	Collaborer avec le consultant et les parties prenantes à définir un plan de communication et d'engagement des parties prenantes qui prenne en compte les exigences du GIS.	AT, DLRAP, MUHRF, le MAEDR, le MEF/DCCFE et le MATDDT, DGIS	Existence d'un plan de communication et d'engagement des parties prenantes avec des méthodes et supports/ outils de communication ciblés, inclusifs et non-discrimination
		Identifier et former les femmes leaders dans les communautés cibles à animer des émissions radios en langues locales sur les objectifs et les résultats du projet LRAP dans les préfectures.	AT, DLRAP, DGIS, Chargée de communication, Agence de communication	
Sous-activité 2.2 : <i>Méthodologie 1 :</i> <i>Identification et cartographie des droits attachés aux parcelles</i>	2.2.1. Contribuer à la mise en application de la Méthodologie 1 relative à l'identification et de cartographie des droits relatifs aux parcelles dans les cinq sites d'expérimentation	Collaborer à l'identification et la cartographie des droits relatifs aux parcelles afin qui prennent en compte les terrains des ménages dirigés par les femmes, le jeunes et les petits producteurs en faisant référence à la stratégie de sélection	AT, DLRAP, MUHRF, le MAEDR, le MEF/DCCFE et le MATDDT	Existence d'une base de données fiables et inclusives
	2.2.2. Contribuer à l'analyse et à l'évaluation des résultats de la Méthodologie 1 d'identification et de cartographie des droits relatifs aux parcelles.	Collaborer avec l'équipe de consultant à ressortir dans l'analyse les défis, les risques et les opportunités relatifs aux droits de détentions ou d'exploitation par les femmes, les jeunes et toutes autres personnes	AT, DLRAP, MUHRF, le MAEDR, le MEF/DCCFE et le MATDDT, DGIS	Existence d'une base de données fiables et inclusives

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
		vulnérables (des personnes ayant seulement accès à la terre selon les coutumes) et d'en faire des recommandations pertinentes		
Sous-activité 2.3 : <i>Méthodologie 2 : Gestion de l'information foncière.</i>	2.3.1. S'assurer que la conception et l'établissement de systèmes de gestion de l'information foncière au niveau local se fait en considérant les femmes, jeunes et autres personnes comme utilisateurs	Séance de travail avec le consultant afin de concevoir des systèmes de gestion de l'information foncière (SIG), qui correspondent aux capacités locales, accessibilité technique et technologique, la simplicité et l'accessibilité économique aux femmes, aux jeunes et toutes autres personnes vulnérables	DLRAP MUHRF, le MAEDR, le MEF/DCCFE et le MATDDT, AT, DGIS	Existence d'une base de données fiables et inclusives
Sous-activité 2.4 : <i>Méthodologie 3 : Procédures d'enregistrement des biens fonciers</i>	2.4.1. S'assurer que le livret foncier prend en compte les spécificités du milieu rural, surtout celles des femmes et jeunes et des petits producteurs	Faire l'analyse des options pour l'intégration des besoins des femmes, des jeunes et de petits producteurs dans le livret foncier	DLRAP, MUHRF, le MAEDR, le MEF/DCCFE et le MATDDT, AT, DGIS	Existence d'un livret foncier prenant en compte les spécificités du milieu rural, surtout celles des femmes et jeunes et des petits producteurs
	2.4.2. Contribuer à la conception du plan de mise en œuvre de l'établissement du « livret foncier prenant en compte les spécificités du milieu rural » ou d'un instrument comparable.	Participer à la mise en œuvre du livret foncier en focalisant l'attention sur les femmes, les jeunes ou des groupes et populations qui pourraient avoir du mal à accéder aux procédures d'enregistrement.	DLRAP, MUHRF, le MAEDR, le MEF/DCCFE et le MATDDT, AT, DGIS	Existence d'un plan de mise en œuvre du livret foncier
	2.5.1. S'assurer que les profils individuels par site d'expérimentation concernant les mécanismes coutumiers ou officiels actuels permettent de faire un règlement de	Séance de travail avec le consultant pour élaborer des profils individuels de règlement de conflits fonciers inclusifs et équitables	DLRAP, MUHRF, le MAEDR, le MEF/DCCFE et le MATDDT, AT, DGIS	Existence de mécanismes coutumiers ou officiels actuels de règlement de

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
Sous-activité 2.5 : <i>Méthodologie 4 : Gestion des conflits fonciers</i>	conflits fonciers de manière équitable et inclusif.			conflits fonciers équitables et inclusifs
	2.5.2. S'assurer que les différentes approches et le plan de mise en œuvre pour la vérification de terrain des méthodologies de règlement de conflits fonciers tiennent comptes des leçons tirées des règlements de conflits inclusifs et équitable	Contribuer à mettre en place des approches et un plan de mise en œuvre de règlement des conflits fonciers sensibles au genre et inclusion sociale.	DLRAP MUHRF, le MAEDR, le MEF/DCCFE et le MATDDT, AT, DGIS	
Sous-activité 2.6 : <i>Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour institutionnaliser les méthodologies foncières sur les sites d'expérimentation</i>	2.6.1. S'assurer de la mise en place d'une stratégie pour l'institutionnalisation et un plan de travail de pérennisation des résultats positifs obtenus sur les sites d'expérimentation	Participer avec le consultant à la mise en place de la stratégie d'institutionnalisation et d'un de pérennisation en prenant les bonnes pratiques en matière de GIS issues de l'expérimentation sur les sites	AT, DLRAP, , MATDDT, DGIS	Existence d'une stratégie pour l'institutionnalisation et un plan de travail de pérennisation des résultats positifs des essais sur les 4 sites prenant en compte le GIS
	2.6.2. Mise en application effective de la stratégie d'institutionnalisation et plan de travail	Inciter les ministères impliqués, les chefferies traditionnelles, les élus locaux à veiller à la mise en application effective de la stratégie d'institutionnalisation et le plan de travail.	DLRAP MUHRF, le MAEDR, le MEF/DCCFE et le MATDDT, AT, DGIS	Niveau de mise en œuvre de la stratégie d'institutionnalisation des méthodologies foncières

Tableau 6: PIGIS DU PROJET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
Objectif 1 - Renforcer les autorités et acteurs publics du secteur				

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
M.1 : Assistance Technique pour l'identification et la mise en œuvre des politiques du MENTD	S'assurer que le MENTD bénéficie de la mise à disposition rapide de ressources pertinentes, y compris une expertise genre et inclusion sociale facilitant la mise œuvre projet TIC	Appuyer le cabinet à identifier et à sélectionner un spécialiste genre qualifié	MENTD Direction GIS Direction TIC, Consultant	Une expertise genre qualifiée existe dans l'équipe du consultant
M.2 : Aide au recrutement de conseillers stratégiques pour le Cabinet du MENTD	S'assurer que toutes les propositions faites par le consultant pour Identifier des profils appropriés pour chaque projet, y compris celui du spécialiste GIS, le mode de gouvernance et le plan de transfert de compétence sont genre sensible ; et que les membres de l'équipe sont renforcés sur le genre et les exigences de MCC en matière de GIS	Contribuer à identifier des profils appropriés pour chaque projet, y compris celui du spécialiste et intégrer le GIS dans le mode de gouvernance et le plan de transfert de compétence	MENTD Direction GIS Direction TIC, Consultant	Type de profil identifié par le consultant pour chaque projet
		Renforcer les compétences des membres de l'équipe sur le genre en général et les exigences de MCC en matière de GIS	MENTD Direction GIS Direction TIC, Consultant	Nombre de session de formation organisé Nombre de personne composant l'équipe du consultant qui déclarent ayant compris le genre et les exigences du GIS selon MCC
AT.1 : Assistance Technique pour la structuration et l'opérationnalisation d'une PMO au sein de l'Agence Togo Digital (ATD)	Prendre en compte les exigences du GIS du projet TIC dans Le processus de création de PMO afin d'accompagner l'ATD dans son développement	Inciter l'ATD à prendre en compte du genre dans le processus de recrutement du personnel à mettre des femmes dans l'équipe dirigeante du PMO	MENTD Direction GIS Direction TIC, Consultant	Nombre de femme dans l'équipe dirigeante du PMO

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
AT.6 : Assistance avec la rédaction des standards à la digitalisation	Prendre en compte des priorités des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables des milieux ruraux lors de la rédaction des standards propres au Togo à la digitalisation.	Organiser des séances de travail sur l'intégration du GIS dans le processus d'identification des priorités et de formulation des standards de digitalisation au TOGO avec le consultants et l'équipe de parties prenantes.	ATD Direction GIS Direction TIC, Consultant	Standards de digitalisation sensible au GIS
Objectif 2 - Accroître l'accès aux TIC				

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
M.3 : Assistance à la structuration et à la gouvernance d'un Fonds de Transformation Digitale (FTD)	Bonne structuration et gouvernance de la sous composante FSU ⁶⁴ du FTD (Tenir des réunions pour sensibiliser le comité d'investissement du FTD à l'importance de respecter la parité des membres 50-50.	MENTD ATD FTD Direction GIS Direction TIC, Consultant	Répartition des membres du comités d'investissement en sexe
		Organiser des ateliers/réunions pour présenter des listes des organisation de Défense des Droits des Femmes potentiels au Comité d'administration du ⁶⁵ FTD et le sensibiliser sur l'importance d' intégrer les organisations de défense des droits des femmes afin de garantir davantage un équilibre dans les prises de décisions et accordant de la visibilité aux femmes, surtout celles des milieux ruraux ;	MENTD ATD FTD Direction GIS Direction TIC, Consultant	La typologie des institutions membres du CA du FTD
		Renforcer les compétences du comité d'investissement, du conseil d'administration et du Conseil consultatif stratégique sur les défis des femmes pour les grands enjeux du digital Togo en matière de GIS	MENTD ATD FTD Direction GIS Direction TIC, Consultant	Les membres des organes de gouvernance du FTD ont compris les exigences du GIS dans le projet TIC

⁶⁴ Le FSU ayant pour objectif d'assurer l'accès le plus large aux services TIC considérés comme « essentiels », indépendamment de l'emplacement géographique des utilisateurs et à un coût abordable.

⁶⁵ *Le CA du FTD composé du gouvernement togolais, de partenaires internationaux (p.ex., BM, SFI, AFD, Proparco et potentiellement d'acteurs privés*

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
AT .2.1 et AT 2.2 - Structuration et lancement d'un programme dédié aux femmes entrepreneures en relation avec les TIC	S'assurer que l'ATD a structuré, et lancé le volet des activités du Djanta Tech Hub dédié à la promotion des femmes entrepreneures dans le numérique.	organiser des réunions avec le consultant afin d'élaborer et de rendre disponible le dossier de structuration du volet des activités du Djanta Tech Hub à implémenter indiquant les objectifs, le profil des bénéficiaires, méthodologie de sélection de ces dernières, les activités à mener, etc.	MENTD ATD FTD Direction GIS Direction TIC, Consultant	Dossier de structuration du Dianta Tech Hub qualifié et pertinent existe
		Contribuer à la mise en place d'un Plan de continuité pour une pérennisation de la mise en œuvre des programmes d'incubation et d'accélération des projets des femmes entrepreneures TIC au sein de l'incubateur	MENTD ATD FTD Direction GIS Direction TIC, Consultant	Plan de continuité existe
		Inciter le consultant et les bénéficiaires à mettre en place un mécanisme de protection des femmes en ligne contre le harcèlement sexuel et toutes autres formes de violences basées sur le genre	ATD Direction GIS Direction TIC, Consultant Femmes bénéficiaires	Un mécanisme de protection des femmes en ligne validé par les parties prenantes et les bénéficiaires existe et appliqué
		Préparer et organiser des sessions de formation des femmes sur l'utilisation sécurisée de l'internet et les réseaux sociaux	ATD Direction GIS Direction TIC, Consultant Femmes bénéficiaires	Des femmes déclarent avoir compris l'utilisation sécurisée du téléphone en général et l'internet en particulier pour promouvoir les activités économiques

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
<p>AT.3.1 et AT 3.2 : Élaborer un plan pour établir de nouveaux projets d'accès public à Internet au sein des communautés reculées ou défavorisées</p>	<p>S'assurer que les résultats des études de base permettent au MENTD et l'ATD d'établir de nouveaux projets avec le secteur privé, y compris les femmes entrepreneurs, pour fournir un accès public aux TIC dans les communautés qui sont mal desservies des réseaux et services TIC avancés et à haut débit, en particulier les zones rurales et ciblant les femmes, les jeunes et les personnes défavorisées</p>	<p>organiser des séances de travail avec le consultant pour assurer que l'étude rapide de demande des points d'accès dans les zones mal desservies va collecter et analyser les données quantitatives et qualitatives pertinentes sur l'accessibilité, la littératie numérique et l'utilisation d'internet et les réseaux sociaux pertinents et les contraintes liés aux normes genre d'une part et les prix abordables, la sécurité en ligne, confidentialité et l'acceptabilités sociales des points d'accès publics pour les femmes et les résidents ruraux d'autre part</p>	<p>MENTD (en coopération avec ATD et la SIN) Direction GIS Direction TIC, Consultant</p>	<p>Les informations dans le rapport de l'étude des demandes sont désagrégées par sexes et selon les catégories des groupes mal servies Des recommandations pour fournir un accès public aux TIC pour les femmes, les personnes vulnérables et des autres groupes mal desservis sont élaborées dans le rapport. Un mécanisme de protection des femmes en ligne validé par les parties prenantes et les bénéficiaires existe et appliqué</p>
		<p>Organiser des séances avec le consultant dans le cadre de l'étude de l'offre des services afin d'élaborer les outils et des méthodes qui prennent en compte les spécificités des besoins d'utilisation des services TIC par les femmes, et surtout les populations des milieux ruraux pour promouvoir leurs activités économiques ;</p>	<p>MENTD (en coopération avec ATD et la SIN) Direction GIS Direction TIC, Consultant</p>	<p>L le des données désagrégées par sexe et autres groupes vulnérables et des recommandations pertinentes tenant compte des besoins d'utilisation des services TIC par les femmes et des populations rurales sont mises dans le rapport de l'étude de l'offre de service TIC</p>

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
		Inciter le consultant à exploiter les recommandations de l'étude sur la demande des points d'accès	MENTD (en coopération avec ATD et la SIN) Direction GIS Direction TIC, Consultant	Les données et les recommandations de l'étude sur la demande des points d'accès sont prises en compte dans l'étude de l'offre de service
AT.4 : Aide à l'élaboration et de la mise en œuvre du projet de distribution de téléphone aux femmes	Promouvoir l'inclusion sociale et financière des femmes rurales par le développement et la mise en œuvre un projet pilote pour augmenter l'accès et l'utilisation des téléphones intelligents par les femmes en milieu rural.	Tenir des réunions de concertation avec le consultant pour proposer des outils et analyser l'écart entre les sexes en termes d'accès et d'utilisation des téléphones intelligents et des TIC et les impacts de ces écarts sur l'augmentation des revenus, l'expansion des entreprises des femmes et la croissance économique globale	ATD Direction GIS Direction TIC, Consultant	Des données désagrégées par sexes et âge sur l'écart d'accès au téléphones intelligents et leurs impacts existent dans le rapport de l'analyse
		Organiser des séances de travail avec le consultant pour établir les critères et la méthodologie de ciblage des femmes bénéficiaires dans la zone du projet pilote de distribution de téléphones	ATD Direction GIS Direction TIC, Consultant	Les critères et méthodologie de ciblage des femmes existent

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
		<p>Participer à la mise en œuvre, le suivi et la capitalisation des bonnes pratiques du projet pilote (revue de TdR des activités, revue des rapports, collecte et analyse des données, contribution à l'identification des bonnes pratiques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition et mise à dispositions des téléphones aux femmes vulnérables ▪ Conception des programmes pour la prise en main des téléphones (élaborer des programmes d'alphabétisation numérique » dédié aux femmes vulnérables ▪ L'utilisation des réseaux sociaux et autres plateformes pour promouvoir l'activités économiques des femmes ▪ etc 	<p>ATD Direction GIS Direction TIC, Consultant</p>	<p>Le rapport de capitalisation de bonnes pratiques du projet pilote existe</p>

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
		Inciter le consultant et les bénéficiaires à mettre en place un mécanisme de protection des femmes en ligne contre le harcèlement sexuel et toutes autres formes de violences basées sur le genre	ATD Direction GIS Direction TIC, Consultant Femmes bénéficiaires	Un mécanisme de protection des femmes en ligne validé par les parties prenantes et les bénéficiaires existe et appliqué
		Préparer et organiser des sessions de formation des femmes sur l'utilisation sécurisée de l'internet et les réseaux sociaux	ATD Direction GIS Direction TIC, Consultant Femmes bénéficiaires	Des femmes déclarent avoir compris l'utilisation sécurisée du téléphone en général et l'internet en particulier pour promouvoir les activités économiques
AT.5 : Pilote de distribution de phone aux chefs de village dans le cadre du projet e-village	Renforcer la sécurité territoriale des zones rurales, mieux gérer les catastrophes naturelles et les enregistrements relatifs aux actes d'état civil dans les milieux ruraux par le renforcement de la plateforme technique « e-village ».	Organiser des réunions avec l'équipe de consultants afin de réaliser l'analyse de fiabilisation et de sécurisation de la base de données E-village et d'élaborer des recommandations pour l'évolution et le fonctionnement de la plateforme E-village	ATD Direction GIS Direction TIC, Consultant Femmes bénéficiaires	Les résultats de l'analyse de fiabilisation et de sécurisation de la base de données avec des recommandation sur l'évolution et le fonctionnement de la plateforme e-village, surtout au profit des populations démunies existent

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
		Contribuer à élaborer et à mettre en œuvre un plan de renforcement de E-village en se basant sur les recommandations de l'étude de fiabilisation afin que la gestion des catastrophes et la sécurisation territoriales prennent en compte des dimensions GIS	ATD Direction GIS Direction TIC, Consultant Femmes bénéficiaires	La pertinence, la répliquabilité et la durabilité de l'activités pour les femmes et groupes vulnérables sont clarifiées.
S.1 : Assistance Technique pour le déploiement d'infrastructures TIC	La mise en œuvre du plan de déploiement de la fibre optique élaboré permet à améliorer la connectivité internet (vitesse, couverture, accessibilité...), et facilite l'accès à l'internet aux populations rurales à un coût abordable	Organiser des sessions de travail pour assurer que des critères GIS sont prise en compte par le consultant pour l'identification, à la priorisation et à la mise œuvre des projets de déploiement des infrastructures à réaliser afin que les fibres optiques soient accessibles à toute la population, surtout celle en milieu rural à un prix abordable.	MENTD SIN Direction GIS Direction TIC, Consultant	Le rapport des priorités existe avec des critères GIS Les résultats de l'étude sur l'aménagement du territoire pour le déploiement de la fibre optique sont exploités (Sous activité S4)
S.3.1 et S.3.2 : Etude pour le raccordement et le câblage interne de tous les établissements administratifs, scolaires et sanitaires publics et mise en œuvre d'un plan pilote.	Assurer l'inclusion sociale et numérique notamment de sa population estudiantine et de ses centres de soins publics surtout en milieu rural par la mise en place du local area network « LAN »	Collaborer entre l'équipe pour assurer que les critères sont pris en compte dans l'identification des institutions bénéficiaires du LAN, la définition du schéma directeur pour le raccordement des établissements scolaires et sanitaires sur toute l'étendue du territoire et l'élaboration de plan pilote.	MENTD (en collaboration avec l'ATD et la SIN) Direction GIS Direction TIC, Consultant	Le rapport de l'identification des structure bénéficiaires du LAN existe montrant que l'initiative s'étends aux milieux ruraux

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
		Faire un suivi de la mise en œuvre du plan pilote afin de s'assurer que les institutions de l'Etat en milieu rural ont eu de la valeur ajoutée en matière de prestation de service à travers l'exploitation des LAN et proposer des mesures d'amélioration au besoin (capitalisation de bonnes pratiques)	MENTD (en collaboration avec l'ATD et la SIN) Direction GIS Direction TIC, Consultant	Le rapport de mise en œuvre du plan pilote existe avec des données évidentes sur la valeur ajoutée de l'initiative LAN aux structures éducatives et sanitaires aussi bien en milieu urbain que rural.
Objectif 3 - Accroître la concurrence sur le marché				

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
S.4 : Etude détaillée sur l'aménagement numérique du territoire pour le déploiement de la fibre optique	Assurer que les fibres optiques sont déployées dans toutes les localités du territoire national, y compris les zones mal desservies et incassables	Organiser des séances de travail avec l'équipe des consultants pour tenir compte des zones reculées, inaccessibles et mal desservies dans le schéma d'aménagement du territoire pour le déploiement des fibres optiques	MENTD (en collaboration avec l'ATD et la SIN) Direction GIS Direction TIC, Consultant	Des données désagrégées selon les différentes zones et populations (urbaines et rurales) existent dans le rapport de l'étude pour faciliter l'aménagement pour le déploiement des fibres optiques au profits de toute la populations
S.5 : Etude sur le modèle économique à mettre en œuvre pour que l'abonnement au FTTH soit abordable pour le ménage moyen	Assurer que la définition du niveau de prix différencié selon les zones et les populations, surtout les zones rurales et périurbaines, des femmes et populations défavorisées	Tenir des réunions de concertation avec l'équipe de consultant pour la définition d'un modèle économique différenciés et inclusif à l'accès des populations au services TIC.	MENTD (en collaboration avec l'ATD et la SIN) Direction GIS Direction TIC, Consultant	Des données et recommandation existent dans le rapport de l'étude permettant de prendre en compte la dimension GIS dans le modèle économique abordable aux familles vulnérables
AR.1 : Etude sur l'offre de terminaux et le marché du travail dans le secteur des TIC				
➤ <i>Elaboration d'une étude sur l'évolution de l'offre existante et les tendances à venir sur les dispositifs TIC (téléphones, ordinateurs et autres</i>	Assurer que les terminaux sont adaptés aux besoins de la majorité des populations surtout celles qui sont les plus vulnérables	Organiser des réunions avec l'équipe de consultant pour prendre en compte lors de l'étude la pertinence et l'utilité des terminaux existants et à venir pour les besoins des femmes, des jeunes et autres personnes	MENTD (en collaboration avec l'ATD et la SIN) Direction GIS Direction TIC, Consultant	Les données factuelles sur la pertinences et l'utilité des terminaux pour les besoins des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables existent dans le rapport.

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
<i>équipements) au Togo sur la période historique 2017-2022 et la projection à horizon 2030</i>		vulnérables, surtout celles ou ceux des milieux ruraux		
➤ <i>Réalisation d'une étude sur le marché du travail dans le secteur des TIC au Togo sur la période historique 2017-2022 et la projection à horizon 2030.</i>	Apprécier la pénétration, la résistance et le maintien des entreprises créées par les femmes dans le domaine du TIC et l'employabilité des femmes dans le secteur du TIC au TOGO	Contribuer avec l'équipe de consultant à identifier des outils pertinents pour collecter et analyser les données sur les opportunités, les défis des femmes Togolaises sur le marché des TIC.	MENTD (en collaboration avec l'ATD et la SIN) Direction GIS Direction TIC, Consultant	Le rapport de l'étude sur le marché de travail dans le secteur du TIC au Togo existe avec les spécificités pour les femmes togolaises
AR.2 : Etude sur le volet de la demande dans le secteur des TIC	S'assurer de la prise en compte des dimensions GIS dans les recommandations de l'étude sur le volet de la demandes le secteur des TIC	Collaborer entre l'équipe pour développer des critères GIS pour l'étude sur la demande	MENTD (en collaboration avec l'ATD et la SIN) Direction GIS Direction TIC, Consultant	Les résultats de l'étude incluent les besoins des utilisatrices et des utilisatrices défavorisées
Objectif 4 - Appui aux politiques de développement des usages TIC				

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
M.4.1 : Conception de schémas directeurs nationaux pour la digitalisation des secteurs clés	Définition des schémas directeurs pour la digitalisation des secteurs prioritaires (éducation, santé, agriculture, logistique, transports, commerce, tourisme, etc.)	Participer avec le consultant à réaliser le diagnostic sur la digitalisation des secteurs de l'éducation, santé, agriculture, logistique, transports, commerce, tourisme, etc. afin de prendre en compte la dimension GIS	MENTD (en collaboration avec l'ATD). Direction GIS Direction TIC, Consultant	Des données désagrégées par sexe, âges et autres facteurs de vulnérabilité existent dans les secteurs prioritaires permettant d'intégrer le GIS dans les Schémas directeurs
		Contribuer à l'identification et priorisation des actions par secteur en tenant compte des résultats du diagnostic avec les dimensions GIS	MENTD (en collaboration avec l'ATD). Direction GIS Direction TIC, Consultant	Les priorités de digitalisation des secteurs prioritaires existe avec les dimensions GIS pour la digitalisation au Togo
		Tenir des réunions avec le consultant afin d'intégrer les dimensions GIS dans les schémas directeurs des secteurs de l'éducation, santé, +agriculture, logistique, transports, commerce, tourisme, etc.	MENTD (en collaboration avec l'ATD). Direction GIS Direction TIC, Consultant	Le schéma directeur des secteurs prioritaires existe pour la digitalisation au Togo avec les dimensions GIS
M.4.2 : Mise en œuvre des schémas directeurs des secteurs clés	S'assurer de la mise en œuvre de schémas directeurs et capitaliser les leçons apprises pour un déploiement généralisé des schémas directeurs de digitalisation dans l'ensemble des secteurs prioritaires identifiés	Faire le suivi de la prise en compte effective des dimensions GIS dans la mise œuvre, le suivi et la capitalisation des expériences de schémas directeurs de digitalisation dans les secteurs prioritaires	MENTD (en collaboration avec l'ATD). Direction GIS Direction TIC, Consultant	Le rapport de mise en œuvre des schémas directeurs existe avec des informations relatives au GIS

Sous-activités	Objectifs visés	Actions	Responsable	Indicateurs
<p>M.5.1 : Politique pour une forte adoption des terminaux mobiles au sein du pays</p>	<p>Doter le Togo d'une politique favorisant l'accessibilité et l'adoption de terminaux mobiles permettant de bénéficier des fonctions avancées des TIC et des usages numériques répondant aux besoins de la population et du développement au Togo.</p>	<p>Organiser des rencontres avec l'équipe du consultant en vue d'élaborer des outils pertinents d'analyse de la situation actuelle de la chaîne de distribution des terminaux mobiles en mettant l'accent sur :</p> <p><u>Le volet consommateur</u> pour comprendre les motivations et les habitudes des femmes, des jeunes et les autres personnes vulnérables en milieu rural ;</p> <p><u>Le volet économique</u> : pour comprendre les effets des prix pratiqués par les fournisseurs de services TIC (téléphone mobiles et internet) sur la consommation des femmes, des jeunes et les autres personnes vulnérables en milieu rural, en lien avec le développement de leurs activités économiques</p>	<p>MENTD (en collaboration avec l'ATD). Direction GIS Direction TIC, Consultant</p>	<p>Le rapport d'analyse existe avec des données factuelles sur les motivations des consommateurs et les effets des prix sur le choix des consommateurs des milieux ruraux pour le développement de les activités économique</p>
		<p>Contribuer à la formulation d'une politique pour favoriser l'adoption des téléphones mobiles de qualité dans toutes les couches de la société et avec une perspective de réduire les écarts dans l'adoption lié au genre, localisation géographique et d'autres facteurs qui contribue à la fracture digitale.</p>	<p>MENTD (en collaboration avec l'ATD). Direction GIS Direction TIC, Consultant</p>	<p>La stratégie de l'adoption des téléphones mobiles par la population togolaise existe</p>

4. TROISIEME PARTIE : PARAMÈTRES DE MISE EN ŒUVRE SELON LES DIRECTIVES MCC

4.1 La Performance environnementale et sociale

Conformément à l'annexe 2, point 3 de l'Accord de Don, OMCA-Togo a développé, adopté puis va mettre en œuvre dans le cadre du programme, un système de gestion environnementale et sociale (SGES) et un mécanisme de gestion des griefs (MGG) qui couvrent toutes les activités des projets. Le SGES et le MGG servent de référence pour la gestion de tous les aspects environnementaux et sociaux et les plaintes issues de la mise en œuvre des activités des projet TIC et LRAP sur les sites pilotes. Il est important de s'assurer de la prise en compte des priorités sexospécifiques dans ces documents et leur mise en œuvre.

Selon la **Norme de performance 2** « Main-d'œuvre et conditions de travail », dans le cadre de PIGIS, il sera prévu des actions pour éviter la traite et l'exploitation des enfants, des femmes et toutes autres personnes vulnérables sur les sites d'expérimentations du projet LRAP et au cours de la mise en œuvre des différents projets pilotes du TIC, tels que la distribution de téléphones intelligents aux femmes, le LAN et DJANTA TECH HUB, etc.

Il est à cet effet prévu de :

- Appuyer le SGES à prévoir des actions pour lutter contre l'exploitation des enfants, des femmes et toute autre personnes vulnérables sur les sites d'expérimentations du projet LRAP et au cours de la mise en œuvre des différents projets pilotes du TIC, telle la distribution de téléphones aux femmes, le LAN et DJANTA TECH HUB, etc.
- Organiser des sessions de formation du personnel de l'OMCA et partenaires sur les VBG et la traites et l'exploitation des personnes.
- Faire prendre en compte dans le MGG, des dispositions spécifiques pour gérer les plaintes issues de violences basées sur le genre
- Appuyer l'élaboration du Cadre de politique de réinstallation (CPR) et Plans d'Action Réinstallation (PAR)/ plans de restauration des moyens de subsistance, **si nécessaire**

4.2 Suivi et évaluation

La Politique de Suivi et Evaluation de MCC est bâtie sur les principes de redevabilité, de transparence et d'apprentissage. Pour ce faire, OMCA-Togo est en train d'élaborer son Plan de Suivi-Evaluation qui définira les indicateurs et les cibles à suivre afin de s'assurer que les résultats attendus de la mise en œuvre des projets seront atteints, que les populations cibles seront impactées et que les activités du Programme auront véritablement contribué à une réduction significative de la pauvreté. L'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans le suivi et l'évaluation du Threshold est essentielle pour parvenir à de bons résultats et constitue une forte considération dans l'évaluation de la performance du Togo par le MCC.

Lors de la finalisation du cadre de suivi & évaluation, nous allons identifier et recommander au besoin des indicateurs ou des ventilations supplémentaires qui devront être inclus dans le plan de S&E mais ne le sont pas, afin de suivre adéquatement les objectifs les plus critiques en matière de GSI. Par ailleurs, il faut veiller à ce que les objectifs et les activités

en matière de GSI s'inscrivent dans les évaluations d'impact prévues des projets TIC et LRAP, et proposer des méthodes ou des approches particulières pour collecter les données y efférentes. La prise en compte des contraintes liées aux inégalités du genre et des bénéfiques qui reviennent surtout aux populations ciblées qui sont les femmes et les jeunes et les groupes les plus vulnérables se fait à travers une désagrégation cohérente des indicateurs et des données par sexe et âge et vulnérabilité.

Un tableau de suivi des indicateurs va le préciser dans le plan de suivi-évaluation qui sera élaboré par le Directeur Suivi-Evaluation et Analyse Economique (SEAE) de OMCA-Togo, avec le concours des autres directions. Cette désagrégation se fera prioritairement au niveau du ménage, mais aussi au niveau des individus et des organisations des femmes ou des jeunes concernés. D'autres indicateurs seront recherchés, telles que, les preuves de l'amélioration dans la vie des femmes, des jeunes et de leurs ménages respectifs exigent des études spécifiques d'évaluation d'impact. Ces études seront réalisées par l'Assistant Technique avec le D-SEAE et l'Homologue SEAE de MCC.

4.3 Communication

Au regard des objectifs du Threshold, il est important de communiquer de manière cohérente et inclusive avec les audiences externes ainsi que le personnel et les partenaires de OMCA-Togo en mettant en exergue l'impact social et économique du Threshold sur les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables, surtout en milieu rural. Pour cela, la stratégie de communication de OMCA-Togo s'articule autour des axes phares suivants :

- (a) L'utilisation cohérente d'un langage non discriminatoire et non sexiste dans toutes les communications écrites et verbales, ainsi que dans les images, les couleurs et les visuels ;
- (b) La diffusion d'informations sur le programme qui met en évidence les progrès réalisés en matière de réduction de l'équité et de l'égalité des sexes et de gains durables pour les femmes et les jeunes ;
- (c) Une visibilité accrue des femmes et des jeunes et des opportunités de faire entendre leur voix à travers le programme Threshold du Togo ;
- (d) L'imputabilité de tout le personnel de OMCA-Togo, des parties prenantes, des partenaires et autres intervenants du programme dans la mise en œuvre à l'égard de la politique linguistique y compris le PIGIS.

Un plan de communication global est élaboré dans lequel la Direction GIS collabore avec la Chargée de Communication afin d'assurer une intégration équilibrée de GIS au niveau des principes d'égalité dans les médias et de choix des outils de communication adaptés.

Ce plan de communication inclut des mesures qui pour :

- i. Intégrer des résultats chez les femmes et les jeunes dans les publications diverses ;
- ii. Élaborer guide de langage de genre sensible, inclusif et non discriminatoire ;
- iii. Sensibiliser les parties prenantes à l'inclusion sociale et à l'intégration du genre et sélectionner des porte-parole femmes et hommes lors des séances de formation et de renforcement de capacités ;
- iv. Collaborer avec les médias clefs qui sont capables de produire un contenu inclusif ;
- v. Produire de l'information au public qui démontre l'impact et la redevabilité programme SEUIL en matière de l'égalité de et de l'inclusion sociale et la crédibilité de OMCA-Togo

vi. Partager les bonnes pratiques en matière de l'égalité de genre et l'inclusion sur l'espace confié au GIS sur le site web.

Avant tout, la communication doit être basée sur des résultats vérifiables. A cet effet, (de les supports de communication et les résultats attendus seront validés avec la contribution de la direction du Suivi & Evaluation et analyse économique.

La Direction du GIS appuie les efforts de la Chargée à Communication de OMCA-Togo. L'objectif spécifique ici est de renforcer les capacités de l'équipe OMCA-Togo, des parties prenantes, des médias et des communautés pilotes et au niveau national de comprendre l'importance de l'égalité du genre et de l'inclusion sociale ainsi que de jouer leurs rôles respectifs pour faciliter cette approche inclusive. La Direction GIS contribuera aussi à collecter de l'évidence sur les changements de relations genre, la perspective des femmes et des jeunes sur le programme et les améliorations de conditions de vie chez ces populations et leurs ménages respectifs. La Direction GIS prend la responsabilité d'assurer la sensibilisation du personnel et des parties prenantes sur les innovations du PIGIS de OMCA-Togo.

4.4 Amélioration des capacités institutionnelles de l'OMCA Togo et des parties prenantes sur le GIS

Il se procédera à une évaluation des capacités de l'approche genre et inclusion sociale (GIS) chez le personnel de OMCA-Togo, de la Cellule MCA, les Ministères partenaires (Agriculture, Environnement, Administration Territoriale, Urbanisme et réforme foncière, Economie Numérique, Economie et Finances), les prestataires de service (Consultants, entreprises, etc.), et toutes les unités de la mise en œuvre du Threshold (ARCEP, ANGE, etc.). Cette évaluation ainsi que la formation sera conduite par le Directeur du genre et l'inclusion sociale de OMCA Togo. A la suite de cette évaluation de compétences, un rapport sera produit accompagné d'un plan de renforcement des capacités du personnel et des parties prenantes.

Il sera procédé en suite à une série de session de renforcement de capacité sur l'égalité de genre et ses causes profondes et les stratégies de lutte contre ces inégalités ; et plus spécifiquement comment mettre en œuvre le PIGIS en vue de réduire significativement la pauvreté féministe en milieu rural. Ces formations seront déroulées en salles selon une logique de parcours. Ce qui permettra de bien choisir les modules en fonctions des utilisations des participants.

Ainsi le personnel de l'OMCA sera formé sur les modules de sensibilisation en genre et les concepts y relevant, l'approche transformatrice des rapports de genres et le GIS selon MCC, tandis que la session des parties prenants sera centrée essentiellement sur la prise en compte des dimensions GIS dans les programmes de développement de l'Etat. Quant aux journalistes et l'agence de communication qui sera recrutée, les modules prioritaires seront autour de la socialisation du genre par les médias, et le langage transformateur ou non discriminatoire.

Sur le plan institutionnel, les mécanismes incitatifs formels seront mis en place par OMCA Togo en vue d'assurer un environnement de travail égalitaire et épanouissant au personnel de l'OMCA Togo.

Sur le plan administratif et procédural, les actions sont prévues afin de rendre tous les TdR et contrats de prestataires sensibles au genre à l'inclusion sociale, d'une part et amener tous les partenaires et associés à s'engager pour lutter contre les inégalités de genre.

Spécifiquement les clauses et les exigences pertinentes au GIS seront élaborées et mis dans tous les contrats et TdR. En outre un code de conduite sera initié validé par MCC et OMCA afin que tous ceux qui rentre dans une relation de collaboration le signe en guise de leur engagement aux côtés de MCC/OMCA.

4.5 Cartographie des parties prenantes

La présente cartographie des parties prenantes a pour but de présenter les différentes institutions qui interviennent dans la mise en œuvre du programme en tenant compte de leur degré d'implication et de responsabilité. Ainsi, les ministères sectoriels publics, les ONG, les communautés (notamment pour les cinq préfectures pilotes pour LRAP et les trois localités pour le projet TIC) sans occulter les autorités communales des préfectures identifiées feront une attention particulière dans leur rôle.

Dans le cadre de l'exécution du programme, il existe les parties prenantes publiques et privées :

4.5.1 Les parties prenantes publiques :

❖ Parties Prenante du projet TIC

Ministère de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale (MENTD)

Le **MENTD** est le département ministériel de tutelle du Projet TIC. Le MENTD sera la principale entité chargée de la mise en œuvre des tâches liées à la prise en comptes des dimensions GIS dans : **(i)** standards à la digitalisation, **(ii)** le plan de nouveaux projets d'accès public aux TIC au sein de communautés reculée ou défavorisées ; le projet de distribution de téléphones aux femmes, **(iii)** les initiatives LAN et Djanta Tech Hub, **(iv)** le plan de déploiement de la fibre optique, **(v)** les Schémas directeurs des secteurs prioritaires et la stratégie politique pour favoriser l'adoption des téléphones mobiles de qualité dans toutes les couches de la société. En outre, le MENTD contrôle toutes les structures qui sont de ressort. Il travaillera à opérationnaliser le FTD, surtout avec le volet FSU afin de faciliter aux les populations, sans discrimination les plus défavorisées l'accès aux services vocaux, électroniques à moindre coût.

- **L'Agence Togo Digital (ATD)** : Elle assure de la prise en compte des priorités des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables des milieux ruraux lors de la rédaction des standards propres au Togo à la digitalisation. L'ATD participera à la mise en œuvre du projet de distribution de téléphones aux afin que les bénéficiaires en milieu rural soient réellement impactés. Par ailleurs, elle s'assurera que les initiatives innovantes telles que le **LAN** bénéficient aux centres de santé et les établissements scolaires en milieux ruraux et le **Djanta Tech Hub** profitent aux femmes vulnérables.
- **ARCEP** : Elle a pour mission entre autres de protéger les droits des consommateurs et d'assurer la mise en œuvre de la stratégie du service universel ainsi que le suivi et l'évaluation des programmes du service universel. Dans le cadre de ce projet l'ARCEP assure la mise en œuvre du Fonds de Service Universel à travers le FTD afin satisfaire les besoins prioritaires des femmes, le jeunes et d'autres groupes vulnérables en milieu rural
- **La Société d'infrastructures numériques (SIN)** : Facilitera l'accès à l'internet à toute la population sans discrimination à un coût raisonnable par l'extension de la fibre optique dans les toutes les localités des zones pilotes.

L'Agence nationale de la Cybersécurité (ANCY) : Elle sera chargée de la sensibilisation des usagers des services de la sécurisation des terminaux TIC. Par ailleurs, elle va organiser les sessions de formation sur la sécurité et la protection des femmes en ligne.

❖ **Parties prenantes du projet LRAP**

Le ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière (MUHRF) :

La Direction de la cartographie va appuyer l'évaluation et les essais de nouvelles technologies moins coûteuses pour identifier et cartographier les droits de propriété des parcelles de terre en focalisant l'attention sur les droits des propriétés des femmes, cet qui sont chef de ménage et les petits producteurs sur les sites d'expérimentation.

Le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) : La Direction du Cadastre, de la Conservation Foncière et de l'Enregistrement (DCCFE) va appuyer la mise en œuvre de procédures d'immatriculation foncière afin de réduire sensiblement le coût surtout en vue de l'immatriculation accessible aux femmes, aux ménages dirigés et aux propriétaires de petites parcelles de terre en milieu rural. La DCCFE va appuyer également les systèmes améliorés de gestion de l'information foncière, dans les communautés rurales.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural (MAEDR) : La Direction de l'aménagement, de l'équipement et de la mécanisation agricole (DAEMA) va soutenir l'Identifier les leçons apprises concernant les problèmes liés au régime foncier rencontrés lors de la création des zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP) et des agropoles, afin de ressortir les défis des femmes en ce sens.

Le ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires (MATDDT) : Il jouera un rôle consultatif clé dans l'amélioration de la gestion des conflits fonciers surtout au niveau communal. Il accompagnera ainsi l'élaboration et la mise en œuvre du livret foncier afin de prendre en compte les réalités du milieu rural dans la gestion des conflits fonciers ruraux.

Le ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation : Il veillera à la prise en compte de l'égalité des sexes et l'inclusion sociale dans toutes les activités retenues dans le PIGIS.

4.5.2 Les parties prenantes de la société civile et communautaires

Dans le cadre de la mise en œuvre du PIGIS, OMCA-Togo travaillera avec les représentants de la société civile, surtout celles qui défendent les droits des femmes et de personnes vulnérables ou celles qui travaillent pour l'égalité de genre.

Enfin, sur chaque site d'expérimentation, la chefferie, les organisations à base communautaire, les maires, les organisations des femmes, les organisations des producteurs agricoles seront des interlocuteurs privilégiés dans le cadre de la mise en œuvre du PIGIS.

4.6 Budget

Le budget correspondant à l'exécution de ce plan sera élaboré conformément aux lignes prévues. Toutefois, le budget sera inclus à l'Assistance Technique, notamment les activités de formation des parties prenantes, de renforcement de capacités des femmes, des jeunes et des couches vulnérables. Une partie des activités de terrain de GIS sera intégrée au

budget administratif de OMCA-Togo, notamment les missions de supervision, de suivi et de contrôle des actions des projets.

4.7 Révision et mise à jour du plan GIS

Selon les directives de MCC, le plan d'inclusion sociale et d'intégration du genre PIGIS se fait chaque année pour prendre en compte les nouvelles données spécifiques au genre des pays MCA. A cet effet, pour assurer l'adéquation et la pertinence du PIGIS et suivre les progrès réalisés en matière de GIS, ce plan d'action sera actualisé annuellement à compter de la date d'approbation initiale du document final par le CA et le MCC.

Pour ce PIGIS de OMCA-Togo, le calendrier suivant sera observé, en estimant que d'ici novembre 2021, le plan sera approuvé par le CA et le MCC :

- ❖ Mise à jour 1 : Novembre 2022
- ❖ Mise à jour 2 : Novembre 2023
- ❖ Mise à jour 3 : novembre 2024

La version actualisée sera soumise au Conseil d'Administration (CA) et au MCC pour examen et approbation puis mise en œuvre. Le processus d'actualisation annuelle évaluera le niveau d'atteinte des résultats de chaque activité prévue dans le plan d'action de OMCA-Togo. A cet effet, les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre des activités seront répertoriés en intégrant les mesures de mitigation envisagées ou des dispositions correctives apportées. Les nouvelles activités identifiées lors de la mise en œuvre du programme Threshold seront intégrées au niveau des versions actualisées progressives du plan genre en tant que nouvelles activités et les conditions relatives à leur durabilité seront examinées et renseignées.

4.8 Évaluation des risques liés à l'intégration du GIS dans les projets TIC et LRAP

Les projets TIC et LRAP comportent certains risques dans leur mise en œuvre.

Tableau 7 : Tableau de l'évaluation des risques relatifs aux Projets TIC et LRAP

Type de risque	Manifestation du risque	Mesure de mitigation	Personne responsables de la gestion du risque
Renforcement de la vulnérabilité de certaines population	Du fait du manque du courant électrique continu dans toutes les localités, la sélection des participants aux projets TIC et LRAP risquent de limiter les communautés cibles à celles qui disposent du courant continue en vue d'avoir les résultats facilement	Renforcer le déploiement du réseau électrique. Définir les critères pertinents pour rendre la sélection inclusive	DTIC, DLRAP MATDDT DGIS
Standards de digitalisation pour le Togo	Du fait que le projet TIC concerne plusieurs secteurs prioritaires du gouvernement, il y a risque que les aspects pertinents relatifs au statut social et économique des femmes rurales soient mal explorés,	Veiller à prendre en compte les spécificités des femmes, des jeunes et d'autres groupes vulnérables lors de la définition des standards	DTIC, ATD, DGIS

	donnant lieu à des standards non pertinents aux femmes et autres groupes vulnérables du milieu rural.	de digitalisation au Togo.	
FSU mal orienté	Du fait que le FSU soit une composante du FTD, il y a risque que la lourdeur administrative retarde les financements de LAN, DJANTA Tech Hub, la distribution de téléphone aux femmes	Sensibiliser l'ATD et surtout le FTD sur le but du FSU et son importance dans l'atteinte des résultats globaux du projet TIC	DTIC, ATD, DGIS
Base de données inaccessible aux femmes	Du fait que les femmes soient analphabètes, il y a risque qu'elles aient des difficultés d'accès à la base données de gestion de l'information foncière au niveau local	Veiller à mettre des icônes pour représenter les informations principales sur les bases de données et former les femmes sur mécanismes à de leur permettre d'avoir accès facile à la base de données en ligne.	DLRAP DGIS
Harcèlement sexuelle en ligne	Du fait de l'utilisation des téléphones qui ont des nouvelles fonctionnalités et de nouvelles applications de réseaux sociaux, les femmes peuvent être harcelées sexuellement en ligne.	Former les femmes sur les risques des réseaux sociaux.	ANCY DTIC DGIS
Conflit fonciers issus de violences basée sur le genre	Du fait de l'identification des terres (Méthode1LRAP), les conflits pourraient naître entre les femmes qui se sentent écartées des droits fonciers et les hommes aux noms desquels des titres fonciers seront établis	Faire une bonne campagne d'information et de sensibilisation	DLRAP DGIS
Spoliation des femmes, des petits producteurs et productrices qui louent ou qui ont accès à la terre sans le pouvoir de contrôle, selon les pratiques coutumières	Du fait de l'identification des terres et la constitution de base de données, certains exploitants agricoles, tels que les femmes; les petits producteurs qui ont uniquement accès à la terre selon les pratiques coutumières peuvent perdre leur terre, les rendant ainsi incapables de réaliser leurs activités agricoles économiques.	Prendre en compte ces cas de figures dans l'élaboration du livret foncier.	DLRAP DGIS
Traite et exploitation sexuelle des mineures et des femmes	Du fait des travaux de déploiement de la fibre optique, des activités de distribution de téléphones aux femmes, de la mise en œuvre des initiatives DJANTA Tech Hub et LAN, etc, il y a risque d'exploitation	Organiser des sessions de formation sur la traite des personnes et le harcèlement sexuel.	DTIC, SNI, ATD DGIS

	sexuelles des filles et de traite des mineures et des femmes		
--	---	--	--

4 ANNEXES

Annexe1 : Données nationales et régionales sur la pauvreté et le développement humain

Selon les résultats du RGPH, 2010, la population Togolaise était 619155 hbts dont 3181060 femmes, soit 51,4%.

Cette population présente les caractéristiques d'une population dite jeune. Outre la prépondérance de la population féminine par rapport à celle masculine (48,6% d'hommes pour 51,4% de femmes), la structure par âge met en évidence des poids importants de jeunes et d'adolescents. Les personnes de moins de 20 ans représentent en effet 52% de la population avec une différence selon le sexe (55% d'hommes et 49% de femmes). Quant à la population potentielle en âge de travailler (20-59 ans), sa proportion s'élève à 43% dont 44% pour les femmes contre 41% pour les hommes.

Tableau 8: Répartition de la population résidente selon le groupe d'âges et le sexe

Groupe d'âges	Sexe		Total	%
	Masculin	Féminin		
0- 9 ans	939 025	913 946	1 852 971	30%
10- 19 ans	703 734	650 393	1 354 127	22%
20 - 39 ans	833 774	984 681	1 818 455	29%
40- 59 ans	389 827	424 386	814 213	13%
60 ans ou plus	142 735	208 654	351 389	6%
Total	3 009 095	3 182 060	6 191 155	100%

Source, RGPH, 2010⁶⁶

Comme le montre le tableau- N° 11, le Togo a augmenté son indice de développement humain (IDH) de 0,466 en 2010 à 0,515 en 2019 et est désormais classé 167e sur 189 pays. Cependant, l'IDH du Togo est toujours inférieur aux autres pays les moins avancés (PMA) et aux autres pays d'Afrique subsaharienne

Les statistiques s'accordent sur la place importante que les femmes occupent dans les divers secteurs de l'économie où elles sont présentes non seulement en grand nombre mais surtout sont reconnues pour leur dynamisme et leur capacité à entreprendre. L'enquête QUIBB de 2015 révèle que les femmes constituent 53,7% des actifs contre 46,3% pour les hommes, sont majoritaires dans le secteur informel (54%) surtout dans le commerce et les services et représentent 53,46% de la population active du secteur agricole (QUIBB, 2015).

Selon le bulletin ODD d'Afro baromètre ⁶⁷72% de la population vive dans la pauvreté modérée ou élevée en 2021. Selon la même source, 39% de Togolais déclarent qu'ils n'ont jamais manqué de nourriture en 2021, tandis que 15 % déclarent avoir manqué plusieurs fois ou toujours de la nourriture au cours de l'année 2021.

Selon les résultats du QUIBB, 2005, la pauvreté est plus visible dans le monde rural où 68,7% de la population est pauvre (QUIBB 2015) ; et L'agriculture occupe près de 65% de sa population active.

⁶⁶ Rapport définitif du RGPH, 2010

⁶⁷ Bulletin ODD d'Afrobarometer Regards citoyens sur la performance pays Les résultats d'enquêtes présentent les avis des citoyens portant sur 12 des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, comparables aux indicateurs officiels de suivi des progrès

Par ailleurs, la pauvreté est plus élevée au sein des ménages dirigés par une femme (57,5 %) selon la même source.

. Entre 2015 et 2019, le Togo a réduit son taux de pauvreté de 55,1% à 45,5%.⁶⁸ Mais les progrès en matière de réduction de la pauvreté sont inégaux selon la région et les caractéristiques des ménages. Le taux de pauvreté est de 58,8% pour les ménages ruraux contre 26,5% pour les ménages urbains. La pauvreté en 2015 parmi les ménages dirigés par une femme était estimée à 2,4 % de points de pourcentage de plus que la moyenne de tous les ménages.⁶⁹ L'indice de Gini du Togo en 2015 était de 43,1% contre 46% en 2011 et 42,2% en 2006 révélant que l'inégalité des revenus persiste dans le pays.⁷⁰

Les disparités régionales dans l'accès aux infrastructures et aux services de base sont un obstacle majeur à la réduction de la pauvreté. La région des Savanes a l'incidence de la pauvreté la plus élevée (65,1%), et l'agglomération de Lomé a l'incidence la plus faible avec une proportion de 22,3%.⁷¹ Des disparités régionales existent dans l'accès aux services de base. Au niveau national, 47,9% des ménages utilisent des sources d'eau non aménagées avec un taux plus élevé dans certaines régions comme les Savanes où il est de 60,3%.⁷² Comme le montre le tableau N°2, un rapport du PNUD a révélé que le pourcentage de la population multidimensionnelle variait entre les groupes ethniques. Des ethnies telles que Akposso/Akébou et Ana-lfe connaissent une pauvreté plus élevée à 59,3 % et 51,7 % respectivement.⁷³ L'insécurité alimentaire déclenchée par les perturbations économiques de la pandémie de COVID-19 a affecté de manière disproportionnée les ménages les plus pauvres, en particulier ceux des zones rurales qui ont eu du mal à accéder aux intrants agricoles dont ils dépendent pour leur subsistance.⁷⁴

Tableau 9: Population en situation de pauvreté multidimensionnelle par ethnie

Region	2017 % effectif MPI	2019 % de la population
Aller	43%	100%
Adja-Brebis	28,1 %	39,7 %
Kabya-Tem	32,6 %	23,6 %
Paragourma	31,3 %	3,2 %
Ana-lfé	51,7 %	3,1 %
Akposso/Akébou	59,3 %	21,3 %
Autres Togolais	51,2 %	3,8 %
Autre nationalité	29,5 %	5,3 %

Source : PNUD. 2021. *Indice mondial de la pauvreté multidimensionnelle 2021*. New York.

Tableau 10: Indicateurs du développement humain et de l'éducation pour le Togo, les PMA et l'ASS par sexe

⁶⁸INSEED. 2020. *Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM)*. Lomé. Mesuré par le seuil de pauvreté national de 273 628,3 FCFA (473 USD) par personne et par an.

⁶⁹ Banque mondiale. 2021. *Rapport de diagnostic de l'économie numérique du Togo*. Washington.

⁷⁰ Banque mondiale. 2021. Données. <https://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.GINI?locations=TG&view=chart>

⁷¹Idem.

⁷²INSEED. 2017. *L'Enquête par grappes à indicateurs multiples sixième édition (MICS 6)*. Lomé.

⁷³ PNUD. 2021. *Indice mondial de la pauvreté multidimensionnelle 2021 : Démasquer les disparités selon l'ethnicité, la caste et le sexe*. New York.

⁷⁴ FAO. 2018. *Série des Évaluations Genre des Pays : Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural*. Lomé.

Indicateurs de l'éducation	Aller		PMA		ASS	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Nombre moyen d'années de scolarité	3.5	6.7	4.1	5.8	4.9	6.7
Taux d'alphabétisation (Banque mondiale) (%)	55,5	79,9	59	72	59	72

Source : PNUD. 2022. *Rapport sur le développement humain : Données*. <http://hdr.undp.org/en/data>

Annexe 2 : Données sur l'égalité entre les sexes incluant les indices comparatifs internationaux

Indices comparatifs internationaux de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'analyse des indices comparatifs internationaux de genre révèle que le Togo pourrait accélérer ses progrès en matière de développement humain en s'attaquant aux écarts entre les sexes. Le Togo a un IDH féminin de 0,464 et un IDH masculin de 0,565, ce qui donne un indice Genre et Développement (IDG) de 0,822. Comme le montre le tableau N°4, le IIG du Togo en 2019 s'est légèrement amélioré depuis 2010 où il était de 0,787 mais est inférieur au score de tous les pays les moins avancés (PMA) (0,874) et de l'Afrique subsaharienne (ASS) (0,894).⁷⁵

Tableau 11: Indicateurs du développement humain et de l'éducation pour le Togo, les PMA et l'ASS par sexe

Données de l'indice du Rapport sur le développement humain (RDH) pour le Togo (2010 et 2019) et d'autres groupements de pays (2019)

Index HDR	Togo 2010	Togo 2019	PMA 2019	ASS 2019
Indice de développement humain (IDH)	0,466	0,515	0,538	0,547
Indice de développement de genre (IDG)	0,787	0,822	0,874	0,894
Indice d'inégalité de genre (IIG)	0,613	0,573	0,559	0,570

Source : PNUD. 2022. *Rapport sur le développement humain : Données*. <http://hdr.undp.org/en/data>

L'indice d'inégalité de genre (IIG), développé par le PNUD, mesure dans quelle mesure un pays a réussi à réduire l'égalité entre les sexes.⁷⁶ Le Togo a régulièrement réduit sa valeur IIG de 0,613 en 2010 à 0,573. Cependant, la valeur IIG du Togo révèle un niveau d'inégalité entre les sexes plus élevé dans le pays que les autres PMA (0,559) et légèrement supérieur à celui des autres pays d'ASS (0,570).⁷⁷ Voir Tableau N°4

Tableau 12: Principaux indicateurs du Rapport sur le développement humain pour le Togo, les PMA et l'ASS

N	Indicateurs de développement humain (2019)	Aller		PMA		ASS	
		Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
1	Taux d'activité (%)	76,3	78,9	56,6	72,7	63,3	78,2
2	Revenu National Brut par habitant (\$ USD)	1220	1989	2033	3846	2937	4434

⁷⁵ PNUD. 2022. *Rapport sur le développement humain : Données*. <http://hdr.undp.org/en/data>. L'indice de développement du genre (GDI) montre le sexe masculin taux de réussite des femmes mesurant des indicateurs spécifiques pour la santé, l'éducation et le contrôle ressources économiques.

⁷⁶ Idem. Plus la valeur du GII est élevée, plus l'inégalité est grande. La mesure est basée sur cinq indicateurs : le taux de mortalité maternelle, le taux de fécondité des adolescentes, les sièges au Parlement national, la population ayant au moins une éducation secondaire et la participation à la population active.

⁷⁷ Idem.

3	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	396	412	535
4	% de femmes parlementaires	16.5	22,8	24

Source : PNUD. 2022. *Rapport sur le développement humain : Données*. <http://hdr.undp.org/en/data>

Tableau 13:Caractéristiques foncières rurales selon le sexe

Caractéristique des terres rurales	Ménage masculin	Ménage féminin
Pourcentage détenant 1 à 4 parcelles	51,1 %	75,4 %
Nombre moyen de parcelles possédées	5.57	4.71
Taille moyenne des exploitations (recensement agricole 2015)	4,35 ha	2,19 ha
Pourcentage de ménages agricoles pratiquant l'irrigation	86,1 %	13,9 %

Source : République Togolaise. Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. *Quatrième recensement national de l'agriculture 2015. Volume III : Aperçu général de la dimensions genre*. Lomé.

Annexe3 : Cadre juridique

L'égalité des femmes et des hommes est inscrite dans la Constitution togolaise (article 11, 1992). Le Togo est signataire des conventions internationales et régionales africaines sur les droits humains et l'égalité des sexes et a pris des mesures pour améliorer son cadre juridique en matière d'égalité des sexes conformément à ces engagements.⁷⁸ Le Togo a d'abord adopté sa *Politique nationale pour l'équité et l'égalité des sexes (PNEEG)* en 2011. Les orientations stratégiques du PNEEG visent à accroître l'autonomisation économique et politique des femmes, à éliminer la violence à l'égard des femmes et à renforcer l'intégration institutionnelle de l'égalité des sexes dans l'ensemble du gouvernement. Le PNEEG a été mis à jour en 2019 et une *Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité des sexes 2019 - 2028 (SNEEG)* a été élaborée pour sa mise en œuvre.⁷⁹ Le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation (MASPFA) est l'institution étatique en charge des questions de promotion de la femme. Le MASPFA a la responsabilité de coordonner la mise en œuvre du SNEEG 2018 - 2028 avec d'autres ministères et de veiller à ce que le genre soit intégré au sein des institutions gouvernementales et intégré en tant que thème transversal dans tous les programmes. En tant qu'étapes initiales de la mise en œuvre, le MASPFA national aide les ministères à établir et à faire fonctionner des unités focales sur le genre (UFG). Le MASPFA soutient la formation des UFG et des fonctionnaires du ministère sur l'égalité et l'inclusion des genres ainsi que la sensibilisation du public, des décideurs et des chefs religieux et coutumiers sur les transformations nécessaires pour atteindre l'égalité des genres.⁸⁰

Le Togo a révisé son *Code de la famille (2012)* en 2014 pour reconnaître le droit des femmes à gérer conjointement les ménages avec les hommes, renforcer leurs droits parentaux, accroître leur contrôle sur les ressources du ménage et les actifs productifs et promouvoir le partage des tâches domestiques. Le Code pénal a été révisé en 2015 pour renforcer le cadre juridique afin de lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, y compris des dispositions visant à lutter

⁷⁸ Par exemple, le Togo a signé la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Charte africaine des droits de l'homme et la Acte additionnel de 2015 relatif aux droits des femmes et hommes pour le développement durable pour la région de la CEDEAO, adoptée par le Sommet des chefs d'État et Gouvernement Le Togo est aussi partie prenante de.

- La déclaration de la commission de la CEDEAO pour un appel à une action urgente pour mettre fin à la violence sexiste et protéger les droits des femmes et des filles ; juin 2020
- Feuille de Route de la CEDEAO pour la prévention et la réponse au mariage des enfants ; janvier 2019
- Déclaration des Chefs d'Etat de la CEDEAO sur la Tolérance Zéaro(T0) à la violence sexuelle et les VBG et l'élimination de toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles en tout temps et toute circonstance dans la région de la CEDEAO

⁷⁹ WILDAF et Oxfam. 2019. *Droits fonciers des femmes pour un développement inclusif et la croissance en Afrique*. Rapport sur le Togo . Lomé.

⁸⁰ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2018. *Série des Évaluations Genre des Pays : Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural*. Lomé.

contre les abus économiques en rendant illégal le fait de priver les femmes de leur indépendance financière ou de l'accès aux ressources productives.

Le Togo a également intégré l'égalité des sexes comme thème transversal dans son *Plan national de développement (PND) 2018 - 2022*. Le PND vise à garantir aux femmes et aux hommes un accès égal aux opportunités et aux bénéfices de la croissance.⁸¹ Le PND définit également l'inclusion sociale et financière comme objectif principal pour assurer la redistribution de la croissance économique pour les populations pauvres et vulnérables.⁸²

Selon la loi n°2004- 005 ¹⁰relative à la protection sociale des personnes handicapées ⁸³ : les personnes handicapées ont le droit à l'éducation, et de participer à la vie politique et sociale, culturelle et sportive de leur communauté, de jouir de l'égalité d'accès aux fonctions publiques et aux emplois privés selon leurs capacités et la nature de l'emploi et d'avoir accès aux loisirs, sur la base de l'égalité.

Annexe 4 : Accès et contrôle fonciers (la Facilité de subvention)

L'analyse de la situation de l'accès de la femme à la terre révèle que 27,72% de femmes ont accès à la terre par héritage contre 72,28% des hommes (ADA consulting Africa, dans le cadre du projet EWOH2 de la fondation Konrad Adenauer). Cette disproportionnalité est liée aux normes sociales d'exo-intransmissibilité renforcées par un système social patriarcal hégémonique du sexe masculin selon lequel une terre héritée par une femme deviendra la propriété du lignage de son mari ou d'un lignage tiers selon que c'est son fils ou sa fille qui en hériterait.

Annexe 5 : Charge de travail et Alphabétisation

Les femmes au Togo, constituent le groupe économique prépondérant, 51,4% (RGPH, 2010) mais aussi un groupe social particulièrement vulnérable en raison de nombreux problèmes sociaux elles sont confrontées : la faiblesse de revenu, l'analphabétisme, surcharge par les tâches ménagères (l'assujettissement aux corvées d'eau et de bois dans les ménages), les diverses formes de violences (physiques, sexuelles, psychologiques et économiques), les impossibilités de contrôler l'héritage et à l'habitat à des normes sexospécifiques et des croyances traditionnelles donnant tout le pouvoir au sexe masculin les barrières psychologiques dues à la socialisation de genre, etc.

Annexe 6 : Liste des institutions/structures rencontrées lors de la phase de concertation

N°	Nom de structures	Personnes rencontrées/fonction	Email/Tél.
1. Sectoriels Etatiques clés/impliqués			
1	Ministère Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural	Antoine Lekpa GBEGBENI, Ministre SOULOU Lalawele, point focal	secretariat.ministre.@agriculture.gouv.tg/maep.togo.@yahoo.fr 00228-22 50 07 11 souloumoise@gmail.com ; tél. 92 87 20 44

⁸¹Idem.

⁸² République Togolaise. 2018. *Plan national de développement (2018 – 2022)*. Lomé.

⁸³Stratégie nationale de protection et de promotion des personnes handicapées au Togo (SNPPPH) 2013-2017

2	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires	LEGONOU Luc, Point focal	luclogonou@yahoo.fr ; tél :90 19 22 11
3	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière	Me Koffi TSOLENYANU, Ministre AKPAMOU Yaovi K., point focal	Secretariat.ministre@urbanisme.gov.tg Tél. 00228-22 22 16 04 pakpamou@gmail.com ; tél. 00228 90 98 01 83
4	Ministère de l'Economie et des Finances	Sany YAYA, Ministre DEABALO Paynam, point focal	Sany YAYA, Ministre pdeabalo@otr.org ; tél. 00228 90 76 46 90
5	Ministère de l'environnement et des Ressources Forestières	AFFO AGNON Oniandon	oaffoagnon@yahoo.fr ; tél. 90 94 83 92
6	Ministère de l'Action Sociale et la Promotion de la femme	Mme TEBIE Mazalo Point focal, Directrice Genre	tebiealbertine@yahoo.fr tél : 00228 90 16 61 58
7	Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale	EKOUHOHO Kafui	Kafui.ekouhoho@numerique.gouv.tg
8	Agence Nationale de Gestion de l'environnement (ANGE)	ADADJI Efanam, Directeur Général	00228 90 16 96 71
9	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)	CAPO Amah Vinyo OUR-AGORO Kadiri	Vinyo.capo@arcep.tg Kadiri.ouroagoro@arcep.tg
2. Secteur Privé			
10	Conseil National du Patronat (CNP)	ASSOGBA Tanguy	tassogba@cnt.togo.org
11	Conseil permanent des chambres d'agriculture du Togo (CPCAT)	EWOVI Kêbi, président CPCAT	Tél. 00228-90 11 67 62
3. ONG/Société Civile			
12	UONGTO	Akpa Komi Francis, President	pasydtogo@gmail.com
13	FONGTO	Abitor Komi, Président	kabitor@etd-ong.org

1 4	Faitière des Communes du Togo (FCT)	Kouigan Yawa, Présidente	yawakouigan@gmail.com
--------	-------------------------------------	--------------------------	-----------------------

Annexe 7 : Description des Communautés bénéficiaires des projets pilotes

Le projet de réforme foncière (LRAP), a retenu cinq préfectures dans lesquelles seront identifiés cinq (05) communautés pilotes (05 villages) pour l'expérimentation des méthodologies. Le tableau suivant donne les informations caractéristiques des sites identifiés.

Annexe 8: Récapitulatif des communautés pilotes du projet LRAP

Préfectures identifiées	Descriptions des Spécificités des villages
Oti	En attente de l'Assistant Technique pour la sélection des sites pilotes
Dankpen	
Tchamba	
Wawa	
Zio	

Liste des références

AFRICAINNE, U. É. (2020). RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ÉVOLUTION DE L'UNION. UEMOA.

CNLS-IST. (2012). *Politique Nationale de Lutte contre le VIH et le Sida au Togo, Vision 2020*. Lomé: Secrétariat Permanent, Lomé.

DGSCN. (2007). *Profil de la pauvreté et de la vulnérabilité au Togo*. Lomé: Ministère chargé de la Planification.

MASPF. (2019). *Politique Nationale de l'Équité et de l'Égalité de Genre, Togo*. Lomé: Ministère chargé de la promotion de la femme, Togo.

MATDCT. (2018). *Le Code Foncier et Domanial du Tog*. Lomé: Togo.

MCC. (13 décembre 2017). *Note d'orientation de la MCC relative au Plan d'inclusion sociale et d'intégration des genres*. Washington DC: Département Genre et Inclusion Sociale MCC.

MCC/MCA. (2017). *Analyse des Contraintes à la Croissance et à l'Investissement privé au Togo pour le Programme Threshold du Millennium Challenge Corporation*. Lomé: Togo.

MPEN. (2018). *Togo : L'Économie Numérique en Marche*. Lomé.

PNE. (2012). *Politique Nation de l'Emploi du Togo*. Lomé: République du Togo.

QUIBB. (2015). *Questionnaire unifié des indicateurs de base de bien-être*. Lomé: INSEED.

Togo. (2014). *Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE)*. Lomé: Ministère de la Planification et du Développement.

Togo, R. d. (2018). *Plan National de Développement 2018-2021*. Lomé: Ministère de la Planification et du Développement, Togo.

UEMOA. (2020). *Rapport annuel 2020 sur le fonctionnement de l'Union*. Ouagadougou:
Commission de l'Uemoa.